Nations Unies S/PV.6158

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6158e séance

Jeudi 9 juillet 2009, à 10 heures
New York

Président :	M. Rugunda	(Ouganda)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-39852 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Somalie et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil; M. Lidén (Suède) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^me^ Lira Hanitra Ratsifandrihamanana, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Lynn Pascoe et de M^me^ Susana Malcorra. Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment critique pour la Somalie. La situation dans le pays, et particulièrement à Mogadiscio, demeure très précaire. Des résultats concrets ont été réalisés dans la consolidation du Gouvernement, mais le Gouvernement fédéral de transition continue de subir les pressions intenses des forces insurgées, appuyées par des combattants étrangers, qui cherchent à s'emparer du pouvoir. Comme le Secrétaire général l'a répété à plusieurs occasions, il est temps d'agir en Somalie. Le choix qui se présente à nous est un choix difficile : soit nous aidons le peuple somalien à combattre les tentatives faites actuellement pour saper les efforts de paix, soit nous laissons le nouveau gouvernement d'unité, fondé sur le consensus et l'Accord de Djibouti, être renversé par une opposition radicale armée.

Malgré de nombreuses difficultés, le Gouvernement fédéral de transition, sous la direction du Président Sharif, a accompli certaines avancées notables au cours de ses six premiers mois au pouvoir. Le Gouvernement s'efforce de maintenir la cohésion en dépit des difficultés évidentes auxquelles se heurte tout gouvernement d'unité nationale.

Le Gouvernement fédéral de transition a maintenu sa politique d'ouverture à l'égard de ceux qui n'ont pas rejoint le processus de Djibouti en tendant la main aux forces d'opposition et en s'employant à élargir sa base d'appui parmi les dirigeants communautaires, religieux ou de la société civile. Le Premier Ministre a récemment signé un accord élargi avec Ahlu Sunna Waljama'a, l'un des principaux groupes religieux d'opposition dans le centre de la Somalie. L'accord, qui aborde les problèmes politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement, a été négocié dans l'esprit de Djibouti et souligne la détermination du Gouvernement à inviter tous les groupes à participer à la reconstruction de la Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, continue de collaborer avec le Gouvernement et avec tous les groupes d'opposition pour faciliter le dialogue, afin de faire en sorte que le processus de paix soit plus ouvert.

Le Gouvernement s'est efforcé d'obtenir la sympathie et l'adhésion du peuple somalien et de mettre en avant une vision modérée de l'Islam en accord avec la culture somalienne. Les récentes

déclarations du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed exhortant les Somaliens à rejeter la violence et l'extrémisme sont également très utiles à cet égard. Toutefois, les campagnes d'information et de communication du Gouvernement devront être davantage soutenues pour veiller à ce que ce message soit largement disséminé auprès de toute la population somalienne.

En revanche, le mouvement al-Shabaab semble avoir intensifié sa stratégie de violence et d'intimidation de la population, recourant à des assassinats ciblés de notables des clans et de responsables gouvernementaux et infligeant des châtiments très durs pour des infractions apparemment mineures. Parmi les récents exemples d'actes ayant choqué de nombreux Somaliens, qui pratiquent une forme très modérée de leur religion, on compte la décapitation de chefs communautaires locaux et la mutilation de jeunes pour avoir volé. On nous a informés que les populations locales et les responsables locaux offrent une résistance à la présence du groupe al-Shabaab et des combattants étrangers. Cette résistance renforcera les efforts de mobilisation politique du Gouvernement.

Même en pleine lutte pour sa survie, le Gouvernement a mis en place des mesures de gestion financière plus transparente et plus responsable. Il a conclu un contrat avec la société d'audit PricewaterhouseCoopers pour qu'elle l'aide à assurer le suivi de l'utilisation de ses fonds et à faire des rapports à ce sujet. Ceci permettra d'accroître la confiance des donateurs, en particulier de ceux qui ont annoncé des contributions à Bruxelles, en rendant l'ensemble du processus plus transparent. Ces mesures s'ajoutent au mécanisme de suivi mis en place par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), avec l'appui de l'Union africaine, du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et du Gouvernement. Le Gouvernement fédéral de transition a élaboré un budget sur la base des recettes issues du port maritime de Mogadiscio, qui ont garanti les premiers versements des salaires des forces de police et de sécurité et des parlementaires résidant à Mogadiscio.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a joué un rôle crucial pour aider le Gouvernement fédéral de transition à résister au dernier assaut sur Mogadiscio, tout en opérant dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. À cet égard, nous tenons à rendre hommage aux contingents burundais et ougandais de l'AMISOM pour le travail fort louable qu'ils accomplissent en Somalie au nom de la communauté internationale. Nous sommes profondément reconnaissants au général de division Okello, commandant de la force de l'AMISOM, pour sa direction éclairée, sa conscience professionnelle et son attachement à la paix en Somalie.

À Mogadiscio, plus particulièrement, le conflit en cours entre les groupes rebelles et les forces gouvernementales a eu des effets dévastateurs pour la population civile, déplaçant plus de 200 000 personnes depuis le début de la dernière vague de combats, le 7 mai 2009. Au total, le nombre de personnes déplacées en Somalie s'élève à 1,3 million. La situation humanitaire empire encore du fait de l'aggravation de la sécheresse en Somalie et dans l'ensemble de la région.

Une plus grande insécurité à Djouba et à Mogadiscio, accompagnée par les problèmes découlant de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire – notamment dans la région de Gedo, limitrophe du Kenya – est considérée comme l'une des raisons principales de l'augmentation sensible du nombre d'arrivées au camp Dadaab, situé au Kenya. En tout, 6 463 réfugiés de plus ont été immatriculés en juin. Le 5 juillet, la population totale à Dadaab était de 284 306 personnes, soit une augmentation de 21 % depuis le début de 2009. Ces nouvelles arrivées entraînent de graves conséquences pour des installations déjà surpeuplées et des communautés d'accueil sous tension.

Dans ces circonstances difficiles et à un moment où les besoins humanitaires de la Somalie restent importants, il est essentiel que les membres du Conseil de sécurité encouragent les donateurs à verser rapidement les fonds nécessaires pour l'appel consolidé. Fin juin, 44 % seulement des 984 millions de dollars qui avaient été demandés avaient été versés, ce qui est bien loin de couvrir la totalité des besoins dans les domaines de la santé, de l'eau et l'assainissement et de la sécurité.

Afin de consolider les acquis politiques de l'Accord de Djibouti, le Secrétaire général a proposé une stratégie comportant quatre volets – politique, sécurité, relèvement et lutte contre la piraterie – qui a été approuvée par le Conseil de sécurité. S'agissant du volet politique, en plus d'aider le Gouvernement fédéral de transition à susciter la réconciliation nationale et à maintenir le dialogue entre le

Gouvernement et les groupes d'opposition, l'ONU, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, a eu une série d'entretiens avec le Gouvernement pour recenser les ministères clefs dont il faudrait renforcer les capacités durant la première phase.

Ayant identifié de possibles sources de financement en provenance des institutions financières internationales, UNPOS s'est rendu plusieurs fois à Mogadiscio pour convenir avec le Cabinet et le Premier Ministre, entre autres choses, des modalités de ce renforcement des capacités des ministères. Des consultations se poursuivent sur l'élaboration d'une constitution, y compris l'organisation d'une future conférence sur la place de la charia dans la nouvelle constitution.

S'agissant du volet sécurité, UNPOS est tombé d'accord avec le Gouvernement fédéral de transition pour utiliser le Comité mixte de sécurité comme principal mécanisme de coordination entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale pour ce qui est des questions de sécurité, y compris la création et le mode de fonctionnement de la force nationale de sécurité et de la force de police. Le Programme des Nations Unies pour le développement continue de coordonner la formation de la police somalienne en consultation avec l'AMISOM. Les salaires des policiers formés sont versés, tandis que les partenaires bilatéraux se concentrent sur la formation de la force nationale de sécurité. Nous continuons d'œuvrer d'une manière progressive dans le sens du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Cette approche exige que l'on aide rapidement le Gouvernement fédéral de transition à constituer ses propres forces de sécurité et ses propres institutions chargées de la sécurité et que l'on renforce l'AMISOM en vue d'atteindre l'effectif total autorisé, soit 8 000 éléments.

S'agissant du volet relèvement, l'équipe de pays des Nations Unies lance une série de projets visant à aider la Somalie à aller au-delà de la situation d'urgence actuelle et faire en sorte que sa population tire parti du processus de paix. Ces projets portent sur un meilleur accès aux services de base, tels que l'eau, la santé et l'éducation; un appui aux moyens de subsistance grâce à une création rapide d'emplois; la remise en état des principales infrastructures; et d'autres programmes de relèvement à effet rapide.

Enfin, s'agissant de la piraterie, l'ONU est reconnaissante aux forces maritimes internationales qui se sont déployées pour lutter contre la piraterie. À la suite de la réunion en mai du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, on a demandé à l'ONU de servir de secrétariat du Groupe de contact et de créer un fonds d'affectation spéciale pour traiter des aspects juridiques et des conséquences sur terre de la piraterie. Un plan d'action a été élaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre une série d'activités qui fourniraient des moyens d'existence autres que la piraterie et qui renforceraient l'application de la loi. Le Secrétaire général a envoyé au Kenya sa Conseillère juridique, M^me^ Patricia O'Brien, pour envisager d'autres solutions possibles pour lutter contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes, y compris la mise au point d'un cadre juridique de lutte contre la piraterie et le vol à main armée aux larges des côtes somaliennes.

Nous pouvons, à notre avis, prendre immédiatement trois mesures clefs pour inverser deux décennies d'instabilité en Somalie. Premièrement, il faut répondre à l'appel lancé à Syrte, la semaine dernière, par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui demandaient que l'on appuie pleinement le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime en Somalie et que l'on verse les contributions promises en appui au Gouvernement pendant la conférence de Bruxelles en avril. Pour permettre au Gouvernement de renforcer sa légitimité et d'élargir sa base de soutien, nous devons investir pour mettre en place des institutions chargées de la sécurité et renforcer la capacité du Gouvernement de fournir des services publics et de créer des emplois, ce qui permettrait de rallier les Somaliens ordinaires au Gouvernement. Il faut donner la priorité aux projets visant à encourager l'emploi des jeunes et à améliorer les conditions de vie des Somaliens ordinaires. Ces projets sont indispensables pour détourner les Somaliens du conflit, notamment des actes de piraterie, activités qui ont occupé la majorité des Somaliens pour la plus grande partie des deux dernières décennies.

Deuxièmement, nous devons renforcer l'AMISOM et lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de continuer d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien. Comme le Président Sharif l'a dit récemment, la survie immédiate du Gouvernement fédéral de transition dépend beaucoup d'une présence

plus solide de l'AMISOM. Nous exhortons les États membres à appuyer le renforcement des capacités de l'AMISOM pour lui permettre d'atteindre l'effectif total autorisé de 8 000 éléments. L'ONU est déterminée à apporter un appui à l'AMISOM. La Secrétaire générale adjointe Malcorra vous donnera de plus amples précisions à ce sujet dans son exposé.

Troisièmement, nous devons concentrer nos efforts sur la promotion de la réconciliation tout en prenant des mesures contre les groupes armés et les combattants étrangers qui mettent à mal le processus de réconciliation. Comme le Secrétaire général l'a affirmé à maintes reprises, le processus de paix en Somalie est ouvert à tous les groupes qui renoncent à la violence et qui sont prêts à travailler avec le Gouvernement. Tel est le message envoyé par le Gouvernement fédéral de transition à toutes les parties qui ne participent pas au processus de paix. Il sera important que les acteurs régionaux s'efforcent d'encourager les groupes armés à œuvrer en faveur de la paix en Somalie.

Pour terminer, nous reconnaissons que la réconciliation nationale doit avant tout être l'initiative des Somaliens. Cependant, nous sommes également conscients de l'investissement considérable de la communauté internationale dans l'avenir de la Somalie. Nous devons faire notre possible pour préserver les acquis obtenus dans le cadre de l'Accord de Djibouti. Il est dans l'intérêt de la communauté internationale de faire en sorte que non seulement le Gouvernement fédéral de transition ne s'effondre pas, mais qu'il se développe. Agir maintenant nous permettra d'éviter de payer un lourd tribut inévitable si nous nous engageons plus tard et échouons. Nous sommes convaincus qu'une action immédiate et concertée de la communauté internationale peut aider le peuple somalien à tourner une nouvelle page de son histoire mouvementée et à créer un environnement propice à la paix, à la stabilité et au relèvement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Susana Malcorra.

M^me^ Malcorra (*parle en anglais*) : J'apprécie la nouvelle occasion qui m'est offerte d'informer le Conseil sur les progrès accomplis dans le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des institutions somaliennes chargées de la sécurité. La résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée en janvier, appuie la proposition du Secrétaire général concernant une stratégie d'appui pour la Somalie qui consiste à mettre en place un dispositif d'appui à l'AMISOM et à renforcer les capacités du secteur de la sécurité. Cet appui est financé par des contributions volontaires, par le biais d'un fonds d'affectation spéciale de l'ONU, l'appui des donateurs bilatéraux à l'AMISOM et aux institutions somaliennes de sécurité et des contributions fixes au dispositif d'appui logistique financé par l'ONU. Il s'agit d'une stratégie intégrée qui reconnaît l'importance de chacune de ces composantes pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Somalie et qui a été conçue par le Secrétaire général pour appuyer le processus politique, consolider la sécurité et la stabilité dans le pays, promouvoir l'aide humanitaire et appuyer les efforts de relèvement d'une manière adaptée aux conditions qui prévalent sur le terrain.

L'attachement de la communauté internationale à la paix et la stabilité a été réaffirmé par le Conseil dans sa résolution 1872 (2009) qui demandait au Secrétaire général, entre autres activités, de continuer à fournir un appui logistique à l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2010.

Le succès de la conférence des donateurs pour la Somalie, qui s'est tenue à Bruxelles le 23 avril, est indéniable puisque plus de 200 millions de dollars ont été promis. Jusqu'ici, 15 millions de dollars ont été reçus par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM. Des débats spécifiques sont en cours avec d'autres donateurs, ce qui pourrait bientôt permettre de doubler les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

Les forces militaires de l'AMISOM actuellement présentes à Mogadiscio sont composées de 4 274 soldats répartis en trois bataillons ougandais et deux bataillons burundais. Les efforts constants de l'Union africaine visant à porter les effectifs de l'AMISOM au maximum autorisé par le mandat, soit 8 000 hommes, appuyés par des composantes maritime et navale, sont essentiels pour assurer la protection des installations clefs et de l'acheminement de l'aide humanitaire à Mogadiscio, notamment l'aéroport, le port maritime et d'autres secteurs stratégiques.

Les contributions volontaires à l'AMISOM restent un complément essentiel du dispositif d'appui logistique des Nations Unies. Ces exigences comprennent le financement et une aide immédiate en nature au titre du paiement des salaires des soldats et

de l'achat de matériel des contingents qui s'impose de toute urgence. Cependant, la majorité des contributions annoncées pour l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents devant être fournies au niveau bilatéral, une coordination étroite est essentielle pour appuyer efficacement l'AMISOM sans lacunes ou doubles emplois.

À ce jour, l'ONU n'a pas distribué les fonds disponibles du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. Cette décision fait partie d'une initiative visant à s'assurer que ces fonds soient disponibles pour répondre aux exigences qui ne seront pas appuyées par les principaux donateurs bilatéraux. Je demande instamment à tous les États Membres et aux organisations régionales, notamment l'Union européenne et la Ligue des États arabes, de redoubler d'efforts pour accélérer le versement des contributions annoncées et œuvrer avec l'ONU pour faire en sorte que l'appui concerté à l'AMISOM soit quantifié et prioritaire. Sur le terrain, nous sommes dans une dynamique positive.

Je saisis cette occasion pour informer le Conseil des succès déterminants en matière d'appui et des mesures spécifiques prises jusqu'ici. Sur les 72 millions de dollars fournis initialement au dispositif d'appui logistique des Nations Unies pour l'AMISOM pour la période allant jusqu'au 30 juin 2009, environ 95 % ont été engagés. En mettant l'accent sur les exigences en matière de matériel de démarrage, les fonds disponibles ont été utilisés pour commencer à procéder à l'achat de matériel et de fournitures tant pour ce qui est de l'appui direct à l'AMISOM que des besoins du nouveau Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM.

Les « équipements de survie » provisoires pour l'AMISOM continuent d'être fournis par un État Membre qui a son propre fournisseur. Les arrangements d'approvisionnement de l'ONU, soumis aux normes de l'Organisation en matière d'achats et d'approvisionnement, doivent entrer en vigueur progressivement, au début du mois prochain. Dans le même temps, l'ONU a amélioré les arrangements existants d'approvisionnement de l'AMISOM quand elle le pouvait, notamment en fournissant des rations supplémentaires, des fournitures médicales, du matériel spécialisé et du matériel de défense des périmètres.

Pour ce qui est des rations, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM a commencé à assurer la livraison hebdomadaire de rations de combat en tant que complément aux livraisons actuelles de vivres frais de l'AMISOM et mettre le niveau de l'apport calorique journalier aux normes de l'ONU. Jusqu'ici, plus de 6 500 lots de rations de combat ont été livrés à Mogadiscio par voie aérienne, l'objectif étant de livrer 12 000 rations de combat par semaine jusqu'à ce que le dispositif d'appui des Nations Unies soit pleinement mis en œuvre. Des arrangements ont également été mis en place pour fournir à l'AMISOM les réserves stratégiques de rations permettant de limiter les risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement de l'AMISOM. Le contrat initial de l'ONU concernant les rations devrait être opérationnel en août.

Pour ce qui est de l'appui aérien, étant donné les conditions de sécurité à Mogadiscio, les arrangements à court terme en ce qui concerne la capacité commerciale de l'EVASAN ont été renforcés. Le Département de l'appui aux missions travaille en coordination étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité pour évaluer la possibilité de mettre en place un système d'approvisionnement aérien de l'AMISOM.

Pour ce qui est du carburant, l'attribution d'un contrat est attendue pour le mois d'août.

En ce qui concerne le fret maritime, des options de services, d'affrètement de navires et de recours à un fournisseur d'opérations de transit sont en cours pour permettre au Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM de commencer à fournir des services à Mogadiscio par voie maritime, en août.

Les fournitures pour la défense des périmètres, les fournitures médicales et pharmaceutiques ainsi qu'un système mobile d'éclairage des aérodromes ont été déployés à Mogadiscio. Une structure de formation à ces compétences est en place à Entebbe. Les fournisseurs de contingents de l'AMISOM ont défini des exigences supplémentaires en matière de formation pour permettre l'utilisation du matériel spécialisé en matière de systèmes stratégiques de communications, d'autopompes, de premiers secours et de soins de traumatologie, mais aussi de contrôle des mouvements et de gestion des biens

La contribution de l'ancienne MINUEE (Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée) commence à être utilisée. Je suis en mesure d'affirmer que suite à la formation à Entebbe, des conteneurs et des bâtiments préfabriqués sont en cours de construction et qu'environ 50 véhicules sont également utilisés dans la zone de défense de l'aéroport.

La construction du quartier général de la Force et d'un hôpital de niveau 2 à Mogadiscio reste une priorité. Cela fournira des infrastructures pour une présence des Nations Unies dans le pays et permettra à l'AMISOM d'évoluer pour passer du statut de mission militaire à celui d'une opération civile, de police et militaire intégrée. Les exigences en matière de construction ont été communiquées aux fournisseurs et l'attribution d'un contrat est prévue pour le mois d'août.

La majeure partie du matériel nécessaire mobilisé jusqu'ici provient des stocks stratégiques pour déploiement rapide prépositionnés sur notre base logistique à Brindisi, soulignant ainsi combien il est important que l'ONU soit prête à réagir rapidement aux mandats du Conseil de sécurité. Même si de nombreux objets essentiels ont déjà été transportés par voie aérienne, la première expédition importante de matériel d'appui de l'ONU, d'une valeur supérieure à 15 millions de dollars, est attendue à Mombasa, cette semaine. Ce matériel fournira des moyens essentiels à l'AMISOM à Mogadiscio. Il comprend des bâtiments préfabriqués, du matériel médical, des ateliers, des systèmes sanitaires, des éléments de réfrigération pour le stockage des vivres, ainsi que des véhicules blindés.

Le transport des marchandises depuis Brindisi est assuré par un bateau affrété par les Nations Unies et je souhaite exprimer notre reconnaissance et notre satisfaction à l'Équipe maritime internationale, notamment à l'opération Atalanta, pour son escorte et l'aide qu'elle nous apporte pour assurer la sécurité du transport de nos marchandises.

Nous avons récemment reçu la confirmation que le Gouvernement kenyan avait donné son accord au Bureau d'appui pour établir une base d'appui logistique à Mombasa. Nous nous réjouissons de cette avancée qui prépare le terrain pour un appui immédiat et à long terme ainsi que de meilleurs moyens de livraison.

Le Mémorandum d'accord entre l'ONU et l'Union africaine pour la fourniture d'un appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie qui établit des contrôles internes appropriés afin d'assurer que tout le matériel et les services fournis par les Nations Unies le sont de manière transparente, a été approuvé par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies et soumis à l'Union africaine pour accord final et signature. Il comprend les paiements et autres formes d'appui fournis par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Nous espérons que le Mémorandum d'accord sera signé prochainement par l'Union africaine.

Un financement supplémentaire de 139 millions de dollars a été récemment approuvé par l'Assemblée générale pour le début de l'exercice budgétaire commençant le 1er juillet. Selon le programme établi, ce niveau de financement permet en pratique de poursuivre les opérations de soutien logistique pendant environ quatre mois. Il est prévu que l'Assemblée générale examine le financement du cycle budgétaire complet 2009-2010 au mois d'octobre.

La phase de démarrage de toute opération de terrain, y compris le soutien logistique pour l'AMISOM, exige la certitude de disposer de ressources. Je voudrais faire ici une observation. Cette approche de financement à court terme limite la mission de terrain dans la mise en place d'une planification stratégique à long terme, essentielle pour ses objectifs de base. Elle a également des implications pour les arrangements d'approvisionnement et peut saper les efforts destinés à attirer du personnel expérimenté. L'appui des États Membres sous forme d'un financement stable et couvrant une année entière permettrait au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie de poursuivre ses opérations de manière plus favorable au plein accomplissement de son mandat.

Nous continuons de faire des progrès systématiques dans la mise en place de l'appui apporté à l'AMISOM. Nous sommes heureux de signaler que nous continuons de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour appuyer le processus de paix en Somalie et de coopérer étroitement avec l'AMISOM sur le terrain en fournissant un appui.

L'installation du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie dans les locaux du Bureau des Nations Unies à Nairobi est terminée. Le recrutement de personnel international et national est en cours. La proximité du siège de l'AMISOM, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie à Nairobi, ainsi que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, continuent à promouvoir la collaboration, le partage d'informations et l'ouverture parmi tous les acteurs clefs participant à l'effort d'appui.

Des progrès importants ont également été réalisés concernant l'accès pour les missions à Mogadiscio. En collaboration étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité, les représentants du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie ont récemment entrepris trois visites à l'AMISOM et des préparatifs sont en cours pour mettre en place la sécurité essentielle destinée à permettre de mettre en place une présence permanente roulante dans la capitale. Le déploiement de personnel international est déterminant pour permettre la fourniture du niveau d'appui nécessaire à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Jusqu'à ce que les conditions de sécurité permettent au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie d'établir cette empreinte discrète à Mogadiscio, des mécanismes provisoires de surveillance continueront de faire appel aux Nations Unies, à l'Union africaine et à du personnel contractuel pour atteindre nos objectifs.

Lorsque les moyens requis seront pleinement mis en place, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'appui logistique destiné à l'AMISOM constitueront l'une des étapes clefs pour mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1872 (2009).

À cet égard, le bon fonctionnement du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'établissement des arrangements d'approvisionnement rapprocheront les normes de fonctionnement des contingents de l'AMISOM des normes des Nations Unies. Bien que des avancées notables aient été faites dans cet effort, cela prendra des mois, probablement jusqu'à début 2010, avant que l'appui logistique soit pleinement opérationnel. Toutefois, son efficacité dans l'appui à la mise en place du mandat de l'AMISOM dépend également de l'augmentation du nombre des contingents de l'AMISOM sur le terrain.

Pour finir, je voudrais rendre hommage aux bataillons ougandais et burundais, menés par le commandant de la Force, le général de division Okello, ainsi qu'à leurs efforts sur un terrain très difficile.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de plaider notre cause auprès du Conseil de sécurité. Je vous félicite sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaite plein succès. Je souhaite également exprimer ma satisfaction au Président du Conseil pendant le mois dernier, S. E. M. Baki İlkin de la Turquie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe ainsi que M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, qui vient de plaider notre cause. J'ai beaucoup apprécié leurs exposés.

Je souhaite également remercier et exprimer ma satisfaction pour les efforts déployés par l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine (UA), ainsi que d'autres organisations internationales et régionales qui appuient actuellement la Somalie et dont l'appui sans faille est toujours une nécessité urgente.

Je voudrais commencer ma présentation par quelques points essentiels de la déclaration prononcée par S. E. M. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie lors du 13^e^ Sommet de l'Union africaine, qui a eu lieu du 1^er^ au 3 juillet 2009, à Syrte, en Libye.

S. E. le Président a déclaré qu'après environ 20 années sans gouvernement opérationnel, la pause longuement attendue dans la tragédie que connaît le peuple somalien s'est manifestée lors de la Conférence de réconciliation nationale qui s'est tenue à Djibouti, sous les auspices des Nations Unies, de la communauté internationale et d'organisations régionales et locales. Celle-ci a débouché sur un accord de paix entre le gouvernement provisoire somalien d'alors et l'opposition au début de cette année et le nouveau parlement d'union a été formé. S. E. le Président a été élu, puis le gouvernement d'unité nationale a été nommé et a gagné la confiance du Parlement et de la majorité des Somaliens.

Malheureusement, pendant la longue période de chaos qu'a connu la Somalie, ce pays est devenu un paradis pour les militants et les terroristes qui continuent de contrer les efforts de paix et constituent une menace, non seulement pour la Somalie, mais également pour toute la région. La situation est à présent très critique, comme l'a mentionné le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. La situation prend aujourd'hui une nouvelle dimension avec l'apparition de mouvements extrémistes qui sont liés à Al-Qaida et à certains États qui soutiennent le

terrorisme et qui ont toujours eu des objectifs contraires aux intérêts de la paix en Somalie.

La présence d'Al-Qaida en Somalie n'est pas une simple allégation de notre part, mais une réalité. Le 19 mars 2009, Oussama ben Laden a déclaré la guerre au Gouvernement fédéral de transition et a appelé les combattants étrangers à le renverser en mobilisant à cette fin des ressources financières et humaines. Ces quatre dernières semaines, des groupes extrémistes, accompagnés de combattants étrangers soutenus par le Gouvernement érythréen, ont lancé des attaques contre le Gouvernement. Il en résulte que des centaines de milliers de personnes innocentes ont dû fuir Mogadiscio.

Au cours d'une brève période d'environ cinq à six mois, comme l'a indiqué M. Lynn Pascoe, les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de transition sont entre autres les suivants. Immédiatement après sa formation, le Gouvernement, ainsi que le Parlement, se sont installés à Mogadiscio, la capitale. Le Gouvernement a ouvert des négociations de paix et de réconciliation et a accueilli avec bienveillance tous les efforts déployés par des chefs tribaux, des hommes d'affaires, des dirigeants religieux et des membres de la société civile pour parvenir à la réconciliation entre le Gouvernement et l'opposition. Ces efforts ont donné certains résultats, notamment le fait que certains groupes d'opposition ont rejoint le Gouvernement. Les autres avancées sont notamment la préparation et l'application d'un budget temporaire, la création d'une banque centrale et d'autres institutions financières, ainsi que la nomination d'un comptable général, la formation d'une commission de lutte contre la corruption, la mise en place d'un Haut tribunal militaire avec pour objectif d'instaurer la discipline dans les forces somaliennes et de prévenir les violations des droits de l'homme, l'intégration des forces de l'ancien Gouvernement de transition et des forces de l'Alliance pour la seconde libération, et la nomination d'un chef d'état-major, d'un commandant de l'armée de terre, d'un commandant de la marine et des garde-côtes et d'un commandant de l'armée de l'air.

Afin de permettre au Gouvernement fédéral de transition de prendre le contrôle de la situation dans le pays et de s'acquitter de ses tâches, S. E. le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a demandé aux chefs d'État et de gouvernement, lors du sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever, de fournir tout l'appui nécessaire à son gouvernement le plus rapidement possible, et notamment dans les domaines suivants : déploiement des 8 000 hommes promis pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), élargissement de cette Mission et sa pleine participation au processus de maintien de la paix, et accélération de la constitution des forces nationales somaliennes en assurant leur formation, leur équipement et leur financement.

La situation actuelle en Somalie est si grave que l'on ne peut se permettre de longs débats, ainsi que l'a déclaré notre président. C'est pourquoi il a affirmé que nous avions besoin d'un appui de toute urgence. L'approbation de la mise en œuvre du communiqué de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a également été demandée, ainsi que des contributions à la mise en place des forces de sécurité somaliennes, la fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées – point qui a d'ailleurs également été mentionné par la Secrétaire générale adjointe Malcorra –, et la construction des infrastructures et la mise en œuvre de projets de développement dans le pays.

Pour terminer, je voudrais citer le paragraphe 16 du communiqué adopté au Sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever à Syrte et qui appelle

> « le Conseil de sécurité de l'ONU, conformément au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au communiqué de l'IGAD, à prendre immédiatement des mesures, notamment l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et le blocus des ports maritimes, pour empêcher que des éléments étrangers ainsi que des aéronefs et des cargaisons transportant des armes et des munitions ne pénètrent en Somalie ».

Ce sont ces éléments étrangers qui soumettent le Gouvernement, l'AMISOM et la population en général à des attaques permanentes.

Le communiqué demande également que des sanctions soient prises à l'encontre de tous les acteurs étrangers, en particulier l'Érythrée, qui, dans la région et à l'extérieur, appuient les groupes armés menant des activités de déstabilisation en Somalie et des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile, l'AMISOM, et à l'encontre des entités et des citoyens somaliens qui s'emploient à compromettre les efforts de paix et de réconciliation.

Compte tenu de la gravité de la situation en Somalie, j'ai l'honneur de réitérer l'appel lancé par

S. E. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed pour que le Conseil de sécurité et la communauté internationale agissent d'urgence. Je voudrais également remercier tous ceux qui ont appuyé jusqu'à présent la lutte contre la piraterie en Somalie, ainsi que ceux qui continuent de nous aider et ceux qui nous aideront à l'avenir.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Bien que le Président de mon pays ne l'ait pas mentionné, on m'a demandé de dire qu'une force de maintien de la paix de l'ONU devrait également être mise en place et que l'AMISOM devrait être intégrée à cette force de maintien de la paix le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Loin des caméras des médias, les souffrances du peuple somalien ne reçoivent souvent pas de la communauté internationale l'attention qu'elles méritent. Au Sommet de l'Union africaine, le week-end dernier, les dirigeants africains ont demandé au Conseil de sécurité d'agir. Le présent débat vient donc à point nommé pour envisager les mesures à prendre et ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, de l'avoir organisé. Je remercie les Secrétaire généraux adjoints Malcorra et Pascoe de leurs exposés d'aujourd'hui. Je remercie aussi notre collègue, le Représentant permanent de la Somalie, de sa contribution au débat.

Comme les exposés l'ont montré, le Gouvernement fédéral de transition a enregistré des progrès pour asseoir sa position à Mogadiscio, et l'ONU a réagi rapidement pour fournir à l'AMISOM les formes d'appui demandées et approuvées par le Conseil. Néanmoins, les combats en Somalie se sont intensifiés ces dernières semaines et la situation humanitaire s'est encore détériorée. Nous avons assisté à une vague d'attaques contre le Gouvernement fédéral de transition et la population civile par des groupes armés qui semblent déterminés à remettre en cause l'Accord de Djibouti, le processus de réconciliation et la stabilité de la Somalie.

Le Royaume-Uni estime que des mesures doivent être prises dans quatre domaines clefs en Somalie, le Conseil doit s'y employer au cours de la période à venir.

Premièrement, il faut faire face à la crise humanitaire. Plus de 3 millions de personnes ont désormais besoin d'aide. Ce chiffre est astronomique. Je crois comprendre que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime à plus de 150 000 le nombre de personnes déplacées qui ont quitté Mogadiscio depuis le 7 mai. La communauté internationale doit continuer à aider le Gouvernement fédéral de transition à garantir la sécurité et à fournir la nourriture et les soins de santé essentiels.

Deuxièmement, s'agissant du volet politique, il faut en fin de compte des solutions somaliennes aux problèmes somaliens. L'Accord de Djibouti sert de base pour ce faire. La communauté internationale doit continuer à appuyer le Gouvernement fédéral de transition et le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, notamment en versant les contributions annoncées à Bruxelles en avril. Le Gouvernement fédéral de transition doit poursuivre ses efforts de réconciliation et assurer la sécurité de la population somalienne.

Troisièmement, nous devons faire tout notre possible pour mettre un terme aux attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la population civile par des groupes armés et pour créer un climat sûr pour que le Gouvernement fédéral puisse travailler.

L'AMISOM a joué un rôle essentiel en appuyant le gouvernement du Président Sharif et en assurant la sécurité d'installations importantes à Mogadiscio. Le Royaume-Uni rend hommage aux gouvernements ougandais et burundais pour leur engagement résolu en faveur de cette opération difficile. L'AMISOM doit être renforcée davantage, et des contributions supplémentaires sont nécessaires. Le Royaume-Uni a fourni 10 millions de livres au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM, ainsi que 5 millions de livres versées directement à l'Union africaine pour l'opération somalienne. Nous encourageons les autres à y contribuer également. Comme je l'ai dit, nous saluons l'excellent travail accompli par le Département de l'appui aux missions, que la Secrétaire générale adjointe Malcorra nous a décrit, pour veiller à ce que le soutien logistique des Nations Unies à l'AMISOM soit fourni rapidement.

Le Conseil doit également chercher à mettre fin aux mouvements illicites d'armes et de munitions entrant dans le pays qui profitent aux groupes rebelles. Nous devons demander aux acteurs nationaux et

extérieurs qui mènent ou appuient les attaques contre le Gouvernement fédéral de transition et les forces de l'AMISOM d'y mettre fin immédiatement. Conformément à la requête de l'Union africaine, le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre des mesures contre tout individu, entité ou gouvernement qui fournit des armes ou appuie ceux qui mènent ces attaques. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de recevoir sous peu un rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et toute autre information présentée par le Comité des sanctions sur la Somalie.

La formation des forces de sécurité somaliennes représente toujours la solution à long terme pour la sécurité en Somalie. Le Programme des Nations Unies pour le développement a accompli un bon travail en formant la police, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la force de sécurité commune. Plusieurs États Membres de l'ONU assurent leur formation, et le Royaume-Uni les en félicite. Nous devons tous réfléchir à la façon dont nous pouvons contribuer à cet effort.

Le quatrième domaine concerne la piraterie. Le Conseil de sécurité doit continuer d'œuvrer à assurer la sécurité dans les eaux territoriales somaliennes mais également sur terre. Nous saluons l'action du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie. Sur le plan opérationnel, le Royaume-Uni assure le commandement et fournit le siège de la mission navale de l'Union européenne.

Le Conseil doit appuyer l'appel lancé par les dirigeants de l'Union africaine le week-end dernier pour que les récents combats en Somalie cessent et que tous les groupes respectent le Gouvernement fédéral de transition et coopèrent avec lui. Après avoir consulté d'autres délégations, en particulier l'Ouganda, le Royaume-Uni a fait distribuer hier un projet de déclaration présidentielle appuyant l'appel lancé par l'Union africaine. La déclaration invite également la communauté internationale à appuyer davantage l'AMISOM et montre clairement que le Conseil envisage d'imposer des sanctions à tous ceux cherchant à remettre en cause la stabilité de la Somalie. Les réactions à notre projet ont été très positives. Nous nous employons en ce moment à y apporter les petites modifications que nos collègues ont demandées. J'espère que nous serons en mesure d'adopter le projet de déclaration présidentielle à la fin de notre débat ce matin.

Après une amélioration constatée cette année après la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par un nouveau président, la situation humanitaire et les conditions de sécurité en Somalie se détériorent de nouveau. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent faire leur possible pour apporter un appui pratique aussi bien au Gouvernement fédéral de transition qu'à l'AMISOM pour pouvoir instaurer la stabilité et la sécurité que le peuple somalien mérite.

M^me^ Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier les Secrétaires généraux adjoints Pascoe et Malcorra pour leurs exposés détaillés d'aujourd'hui, ainsi que l'Observateur permanent de l'Union africaine et l'Ambassadeur Duale, Représentant permanent de la Somalie, pour leur présence parmi nos aujourd'hui.

Les États-Unis demeurent déterminés à atteindre plusieurs objectifs en Somalie : premièrement, appuyer le Gouvernement fédéral de transition dans sa lutte contre al-Shabaab et d'autres extrémistes violents; deuxièmement, renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); troisièmement, aider le Gouvernement fédéral de transition à s'imposer en tant que gouvernement légitime et stable qui peut contrôler son territoire et fournir des services de base à ses citoyens; quatrièmement, faire équipe avec la communauté internationale pour atténuer les souffrances du peuple somalien; et, cinquièmement, lutter contre le fléau de la piraterie au large des côtes somaliennes.

Les États-Unis condamnent avec la dernière énergie les récentes offensives militaires visant à renverser le Gouvernement fédéral de transition lancées par les forces d'al-Shabaab, que les États-Unis ont qualifié d'organisation terroriste étrangère. Nous trouvons particulièrement préoccupant l'afflux récent de combattants étrangers à Mogadiscio où régnaient déjà des conditions de sécurité précaires. Ces extrémistes cherchent à prolonger le cycle de la violence et de la pauvreté qui a ravagé la Somalie depuis presque deux décennies. La communauté internationale doit faire bloc derrière le Gouvernement fédéral de transition.

Si les extrémistes l'emportent, nous pourrions perdre une nouvelle génération de Somaliens du fait de la guerre, de la maladie et de l'extrême pauvreté. Le peuple somalien souffre trop et depuis trop longtemps. La communauté internationale doit appuyer ses efforts pour améliorer la sécurité, accroître la portée de ses

institutions gouvernementales et fournir une assistance humanitaire qui peut sauver des vies. Sans notre appui, la Somalie risque de devenir un refuge et un lieu d'entraînement durables pour ceux qui trament des attentats terroristes dans le monde.

L'AMISOM joue un rôle essentiel en aidant à stabiliser les conditions de sécurité sur le terrain. Nous saluons en particulier le dévouement des forces ougandaises et burundaises. Mais leur courage seul ne suffit pas. L'AMISOM a besoin de l'appui de l'ONU et de ses États Membres pour atteindre ses objectifs. C'est la raison pour laquelle les États-Unis continuent d'appuyer la fourniture d'un ensemble d'appui logistique à l'AMISOM par l'ONU, conformément à la résolution 1872 (2009) du Conseil.

Mon gouvernement a également fourni plus de 135 millions de dollars au titre de la formation, d'équipement et d'appui logistique à l'AMISOM depuis la création de la Mission. Mais beaucoup reste à faire. Nous demandons aux États de l'Union africaine d'envisager d'envoyer des contingents supplémentaires à cette mission vitale. Nous demandons également aux États Membres de l'ONU d'appuyer généreusement les activités de l'AMISOM.

Nous devons faire plus qu'appuyer le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM. Nous devons également exercer des pressions considérables sur ceux qui cherchent à renverser le Gouvernement fédéral de transition, à remettre en cause le processus de Djibouti et à saper les efforts déployés pour stabiliser la Somalie. Personne n'ignore que les forces d'al-Shabaab sont soutenues par des agents d'Al-Qaida et des centaines de combattants étrangers qui ont afflué en Somalie. Nous devons tous agir plus efficacement pour mettre fin à l'afflux d'extrémistes, d'armes et d'aide financière en Somalie.

Les États-Unis trouvent particulièrement préoccupant l'appui financier, militaire, logistique et politique que le Gouvernement érythréen apporte aux forces d'al-Shabaab et à d'autres extrémistes en Somalie. Les États-Unis et d'autres ont essayé à plusieurs reprises d'entamer un dialogue avec les dirigeants érythréens, notamment dans le but de les convaincre d'arrêter, mais, à ce jour, les Érythréens ont repoussé toute tentative d'engager un dialogue de fond. Mais, il n'est pas encore trop tard. Les États-Unis demandent au Gouvernement érythréen de saisir cette occasion de changer de cap.

Les États-Unis trouvent fortement préoccupante la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, comme l'a décrit le Secrétaire général adjoint Pascoe ici aujourd'hui. À ce jour, près de 500 000 réfugiés somaliens ont fui le pays et plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. En janvier 2009, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé que 3,2 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire en Somalie, soit environ 43 % de la population.

Pour contribuer à répondre à ces besoins, le Gouvernement des États-Unis a fourni plus de 149 millions de dollars au cours de l'année fiscale 2009 à des programmes d'aide humanitaire en Somalie, dont 9 millions de dollars destinés à appuyer l'agriculture et à renforcer la sécurité alimentaire, à aider les systèmes économiques et de marché, à protéger le secteur de la santé et de la nutrition et à assurer l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à de meilleures conditions d'hygiène.

La sécurité en Somalie montre une véritable tendance à rester au centre de l'attention de la communauté internationale – à juste titre, car la situation dans le domaine de la sécurité exacerbe gravement la crise humanitaire. La communauté internationale doit toutefois redoubler d'efforts en matière d'aide pour éviter que la catastrophe humanitaire ne s'aggrave.

Nous sommes également très préoccupés par l'afflux important de réfugiés vers le Kenya. La géographie continuera de faire du Kenya, au même titre que l'Éthiopie, Djibouti et le Yémen, une destination privilégiée des Somaliens qui fuient leur pays. Cependant, il nous faut d'urgence augmenter la capacité d'accueil des camps de réfugiés au Kenya. Les trois camps principaux près de la frontière sont en situation de surpopulation extrême, avec plus de 275 000 réfugiés entassés dans un espace prévu pour 90 000 personnes. Les États-Unis et les autres États appuient les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à acheter des terrains d'accueil pour les nouveaux camps et à alléger ainsi le fardeau que représente l'accueil de tant de réfugiés pour les communautés kényanes.

Enfin, je voudrais dire quelques mots à propos de la piraterie. Nous savons tous que la piraterie en mer n'est qu'un symptôme des problèmes plus graves auxquels la Somalie est confrontée à terre. Toutefois,

nous devons continuer à traiter les symptômes même pendant que nous soignons la maladie. La réponse internationale au problème de la piraterie est impressionnante, mais nous devons encore résoudre des questions juridiques, logistiques et politiques concernant un élément clef d'une stratégie de dissuasion efficace. Il s'agit des poursuites à engager contre les personnes soupçonnées de piraterie. Mon gouvernement estime que les États victimes d'actes de piraterie ou touchés par ces actes ont la responsabilité principale de juger les pirates. Ces États doivent redoubler d'efforts et assumer leurs responsabilités en matière de poursuites, comme l'ont fait la France, les Pays-Bas ainsi que d'autres États. Dans les rares cas où un État ne peut vraiment pas engager de poursuites, nous saluons la volonté des États voisins de la région, tels que le Kenya, de se proposer comme juridiction de substitution. Cependant, dans de tels cas, nous pensons que les États touchés doivent assumer la responsabilité du coût des procès.

Pour terminer, je voudrais dire que nous ne pouvons ignorer que le fait de payer des rançons perpétue les actes de piraterie. Les États-Unis ne font aucune concession aux preneurs d'otages, que leurs motifs soient politiques ou financiers, et nous encourageons les autres États à adopter une ligne de conduite similaire. Nous aimerions en particulier former un groupe d'États refusant les concessions qui collaboreraient afin de ralentir la hausse de la piraterie au large des côtes somaliennes.

Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à œuvrer avec l'ONU et tous les États Membres afin de construire, enfin, une Somalie sûre et plus prospère.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier les Secrétaires généraux adjoints Pascoe et Malcorra pour leurs exposés de ce matin. Je remercie également le Représentant permanent de la Somalie pour sa déclaration.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois encore pour débattre de la situation en Somalie. Cette situation est une tragédie qui dure depuis près de 20 ans. Au cours de ces deux décennies, nous avons vu des frères se déchirer et du sang injustement versé. Nous avons été témoins de deux décennies de chaos, les citoyens somaliens tombant sous le feu des armes ou du fait d'un manque de nourriture et de médicaments. Ces deux décennies ont vu des migrations continues et un manque de sécurité, 20 ans de combats qui entraînent d'autres combats et d'une haine qui grandit entre les différentes tribus, les valides n'ayant d'autre choix que de rejoindre les rangs des combattants.

Ces longues années ont été marquées par des violations répétées des droits de l'homme et par l'incapacité de la communauté internationale d'intervenir de manière efficace et ferme. Malheureusement, elles ont également été marquées par l'ingérence – bien ou mal intentionnée – des forces internationales et régionales, qui n'ont fait qu'intensifier le conflit et augmenter le nombre de victimes.

Ce qui se passe en Somalie nous incite à nous demander pourquoi la communauté internationale n'a pas agi de manière efficace. Qu'a-t-on fait de la responsabilité de protéger que le Sommet mondial de 2005 s'était attribuée? Le gouvernement légitime né de l'Accord de Djibouti ne mérite-t-il pas l'appui dont il a besoin de la part de la communauté internationale? La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ne mérite-t-elle pas l'appui financier et le matériel qui doivent lui être fournis grâce au budget de l'ONU? Comment se fait-il que l'ONU ne fournisse pas les fonds et le matériel nécessaires pour aider les États africains qui veulent fournir des contingents pour permettre à l'AMISOM d'atteindre le niveau autorisé de 8 000 personnes? Pourquoi certains États s'opposent-ils à cela, alors qu'ils se sont précipités pour déployer leurs navires de guerre dans les eaux au large des côtes somaliennes – pour un coût s'élevant à des centaines de millions de dollars – quand ils sentaient que leurs intérêts personnels étaient menacés, alors qu'aucun État ne s'est mobilisé pour protéger les stocks de poissons somaliens, qui continuent d'être pillés sous la protection des forces navales internationales pour le plaisir de la clientèle des restaurants des pays riches?

Ce qui se passe en Somalie ne peut être résolu par de modestes mesures; elles pourraient sauver le quartier général du Gouvernement ou repousser une attaque de l'opposition. Non, la situation exige un engagement plein et ferme de la part de l'ONU en appui au Gouvernement pour affronter ceux qui cherchent à faire tomber ce gouvernement. Nous ne réussirons cela qu'avec l'appui du budget ordinaire de l'Organisation, car le Gouvernement et l'AMISOM ne peuvent se lancer dans cette guerre sur la seule base des contributions volontaires.

La communauté internationale avait une occasion en or de résoudre le problème de la Somalie et de restaurer la paix suite à l'élection de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed à la présidence de la Somalie et à la formation du Gouvernement fédéral de transition. Cependant, l'hésitation à appuyer le nouveau Gouvernement a malheureusement encouragé l'opposition à œuvrer pour le faire tomber, et elle a manqué de peu de réussir dans son entreprise.

Il est temps pour nous de tirer les enseignements de la situation et de saisir l'occasion de restaurer la paix en Somalie. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher les forces d'opposition somaliennes d'avoir accès aux armes, fonds et combattants étrangers. L'appui doit également être fourni au Gouvernement fédéral de transition afin de mettre en place une armée nationale et des forces de sécurité capables et d'aider le Gouvernement à imposer son contrôle étatique à travers tout le pays. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint qu'en fournissant un appui à l'AMISOM et en le transformant en une mission de l'ONU dès que possible. En même temps, nous devons poursuivre le processus politique dans le cadre de l'Accord de Djibouti et rédiger une constitution permanente pour le pays.

Concernant la question de la piraterie, afin d'éliminer ce phénomène et de permettre au peuple somalien de tirer profit de ses richesses marines, les forces internationales déployées le long de la côte somalienne doivent protéger les richesses marines somaliennes et lutter contre les opérations de pêche illégale menées par des entreprises étrangères dans des zones sous juridiction somalienne. Ces forces se doivent d'aider les pêcheurs somaliens à mener librement leurs activités marines. Cela contribuerait sans aucun doute à résoudre le problème de la faim en Somalie.

Pour terminer, je félicite le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour les grands efforts qu'il déploie pour faciliter le processus politique dans le cadre de l'Accord de Djibouti. Je voudrais également saluer le rôle joué par l'AMISOM et remercier les pays dont sont originaires les contingents, à savoir l'Ouganda et le Burundi, pour leurs sacrifices et leur engagement sans faille pour maintenir la présence de l'AMISOM en Somalie.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les Secrétaires généraux adjoints Lynn Pascoe et Susana Malcorra pour leurs exposés d'aujourd'hui, ainsi que l'Ambassadeur Elmi Ahmed Duale, Représentant Permanent de la Somalie, pour son exposé. Nous nous félicitons de la présence parmi nous de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mexique reconnaît les efforts importants entrepris par le Gouvernement fédéral de transition de Somalie dans sa lutte pour parvenir à la stabilisation du pays. Nous nous félicitons également du travail de M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, étant donné les circonstances difficiles auxquelles il fait face. De même, nous voudrions reconnaître les efforts déployés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour parvenir à la paix et à la stabilité dans le pays, ainsi que l'engagement démontré par les Gouvernements ougandais et burundais. Nous espérons que les conditions financières et de stabilité sur le terrain, ainsi que l'appui annoncé des autres pays d'Afrique par l'envoi de contingents, se complèteront pour permettre le déploiement de l'AMISOM et lui donner la possibilité d'atteindre pleinement les objectifs politiques, sécuritaires et humanitaires faisant partie de son mandat.

Le Mexique a pris note des accords et déclarations émanant de l'Union africaine à la suite du sommet de Syrte ces derniers jours, ainsi que des efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en faveur de la sécurité régionale.

Nous pensons qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité examine l'appel de l'Assemblée de l'Union africaine par lequel elle a demandé au Conseil de sécurité d'imposer une zone d'interdiction des vols et un blocus des ports somaliens afin d'empêcher l'entrée de mercenaires et d'armes, et d'adopter des sanctions contre l'Érythrée pour l'appui qu'elle accorde aux insurgés. Nous pensons que le Conseil a la responsabilité de prendre des mesures face à la détérioration de la situation dans tous les domaines sur le terrain et aux défis que le pays doit relever dans des conditions de plus en plus préoccupantes.

L'instabilité et l'intensification des combats durant les dernières semaines soulignent la fragilité de la situation dans le pays. La mort violente du Ministre de la sécurité nationale et du chef de la Police de Mogadiscio nous montrent également la portée

préoccupante d'al Shabaab et des groupes de ce type en matière de recours aveugle de la violence. L'incursion de combattants étrangers, les liens des insurgés avec Al-Qaida et la radicalisation de leurs modes de combat sont également préoccupants.

En conséquence de la violence et de la peur, on constate toujours un grand nombre de morts chez les civils, les déplacements forcés de populations et une recrudescence de pénuries et de maladies, surtout dans les camps de populations déplacées et de réfugiés. Par ailleurs, il va sans dire que les coûts politiques et économiques élevés de cette crise sont insoutenables. Il faut que l'ONU offre son aide au Gouvernement fédéral de transition pour promouvoir la réconciliation nationale entre le Gouvernement lui-même et les groupes d'opposition dans le cadre du processus de paix de Djibouti. Nous espérons que l'appui obtenu lors de la conférence des donateurs, à Bruxelles au mois d'avril, sera rapidement mis en œuvre en accord avec les priorités nationales.

Ma délégation est persuadée que seul le renforcement des capacités du Gouvernement dans le domaine de la sécurité, de l'état de droit et du plein respect du droit international peut assurer la stabilité du pays à long terme et des conditions de vie sûres pour la population somalienne. Le Mexique estime que l'approche graduelle adoptée par la résolution 1872 (2009) représente la meilleure manière de coordonner le travail du Gouvernement somalien, les institutions de l'Organisation et l'appui de l'AMISOM. Il faut assurer sa mise en place réussie afin d'analyser en temps voulu le déploiement éventuel, dans les meilleures conditions possibles, d'une opération de maintien de la paix.

Toutefois, dans les difficiles conditions actuelles et avec un passé ponctué de crises et d'instabilité chroniques, il est urgent de mettre en place les conditions minimales de sécurité sur le terrain afin d'assurer la continuité d'un climat de stabilité. Nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à explorer d'autres solutions pour trouver l'approche la plus appropriée et renforcer l'autorité du Gouvernement fédéral de transition et sa consolidation en matière de gouvernabilité et de protection de la population civile. L'application de la résolution 1872 (2009) dépend de cette première tâche, essentielle pour préserver la survie du Gouvernement en place, ainsi que la vie et la dignité de sa population, en répondant à ses besoins les plus élémentaires de sécurité, santé et alimentation.

Le déplacement forcé d'environ 200 000 personnes, dû à une très récente vague de violence, détériore la situation humanitaire et de survie déjà désastreuse à laquelle font face des centaines de milliers de Somaliens, dont certains par générations entières. Ma délégation est profondément préoccupée par la situation humanitaire, notamment celle de centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés, et regrette les décès, principalement d'enfants, entraînés par la malnutrition. Un autre aspect fondamental a trait à la situation d'insécurité à laquelle se heurte le personnel humanitaire et qui a rendu impossibles l'accès et l'entrée de l'aide humanitaire dans certaines zones, causant d'importantes pertes en vies humaines.

En outre, nous condamnons toutes les actions contre le personnel de l'AMISOM ainsi que les attaques qui menacent la sécurité du personnel civil et du personnel international. Nous condamnons également le recrutement forcé des enfants. Nous souscrivons à l'appel lancé pour que toutes les parties au conflit respectent pleinement le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés, ainsi que la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité sur la protection des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé et la résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit. De même, nous réaffirmons qu'il importe de lutter contre l'impunité, en recourant aux mécanismes les mieux appropriés, au niveau national ou international.

Nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en adoptant une approche globale du conflit que l'on pourra mettre en place les conditions permettant d'instaurer la paix en Somalie, de mettre fin à la violence généralisée et le retour de centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés dans leurs foyers. Partant, nous devons déployer tous les efforts possibles pour lutter contre le phénomène de la piraterie, des vols à main armée, et des actes de violence qui menacent la sécurité de la navigation dans le golfe d'Aden, et pour faire en sorte que les responsables de ces actes soient jugés conformément au régime juridique applicable.

Nous appuyons l'action du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, créé par la résolution 1851 (2008) du Conseil, et nous reconnaissons l'importance des opérations multinationales menées le long des côtes

somaliennes pour lutter contre la piraterie. Il demeure indispensable de garantir l'accès de l'aide humanitaire à la population.

En tant que Président du Comité de sanctions sur la Somalie, le Mexique est convaincu que le régime de sanctions a un effet direct sur la sécurité dans le pays et a renforcé le processus de paix. En particulier, nous suivons de très près le travail du Groupe de contrôle sur la Somalie qui enquête sur les flux illicites d'armes venus d'Érythrée pour appuyer les insurgés. Dans les prochains jours également, le Comité de sanctions sera en mesure, dans le cadre de la résolution 1844 (2008), d'examiner un premier projet de liste des individus et entités qui agissent contre la paix et la sécurité du pays et qui pourraient faire l'objet de sanctions ciblées, telles les restrictions sur les déplacements et le gel des avoirs.

Nous exhortons les pays de la région et la communauté internationale tout entière à coopérer aux efforts que déploie le Comité pour lutter contre le trafic illicite des armes à destination des groupes armés en Somalie. Ce n'est que grâce à une approche régionale et coordonnée que l'on pourra créer les conditions minimales nécessaires pour instaurer la stabilité dont a tant besoin le pays.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les Secrétaires généraux adjoints Malcorra et Pascoe, ainsi que le Représentant permanent de la Somalie, de leurs exposés.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat important et opportun. La corne de l'Afrique est une fois de plus à un moment décisif. L'avenir même de la Somalie et de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région est en jeu. Le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et tous les civils somaliens sont aujourd'hui confrontés à une menace extrémiste armée qui est déterminée à éliminer toute trace de stabilité, de normalité et de prospérité et à modeler ce pays déjà déchiré par la guerre selon son mode de pensée étroit.

En cette période délicate, il est impératif que le Conseil de sécurité se tienne informé de l'évolution de la situation et fasse pression pour faire en sorte que la paix et la stabilité soient rétablies dans cette région fragile. Dans ce contexte, je voudrais souligner que tous les éléments qui figurent dans la déclaration présidentielle du Conseil (S/PRST/2009/15), en date du 18 mai 2009, sont toujours aussi valides et pertinents aujourd'hui et recueillent le plein appui de la Turquie.

D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti au cours des six derniers mois, mais le Gouvernement fédéral de transition continue de se heurter à des difficultés qui remettent en cause son existence même. En outre, dans une large mesure, le conflit a perdu son caractère somalien, puisque des forces extérieures prennent désormais la tête des efforts pour déstabiliser le pays. Il est clair que les groupes armés extrémistes et les éléments étrangers qui prennent le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM pour cible ont essentiellement pour but de remettre en cause le processus de réconciliation, de renverser le Gouvernement fédéral de transition et de faire échouer le processus de paix de Djibouti. On ne saurait les laisser faire.

L'AMISOM a un rôle central à jouer dans les jours et les mois qui viennent. La Turquie se félicite de l'importance qu'attache actuellement l'Union africaine à l'AMISOM, et nous rendons hommage au courage des pays qui contribuent à l'AMISOM. La Turquie estime qu'une fois qu'elle aura atteint le niveau d'effectifs autorisé, l'AMISOM sera en mesure de contribuer à inverser la tendance et d'aider le Gouvernement fédéral de transition à étendre son contrôle sur de nouvelles zones. Dans ce contexte, il sera fondamental que tous les pays qui ont exprimé leur intention de fournir des contingents à l'AMISION tiennent leurs promesses et que l'ONU continue à fournir un appui, comme le prévoit la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité.

La Turquie accorde une grande importance aux appels lancés par l'Union africaine et d'autres organisations régionales concernant la Somalie. Les déclarations et décisions publiées au 13e Sommet de l'Union africaine à Syrte (Libye) témoignent amplement de l'engagement des dirigeants africains à l'égard de la Somalie, ce qui est crucial. En définitive, et bien que l'appui de la communauté internationale soit indispensable et doive se poursuivre sans faiblir, une solution globale au conflit en Somalie ne peut être qu'africaine, l'Union africaine y jouant le rôle de pilier central.

Pour progresser, il est clair que la priorité absolue est d'appliquer efficacement l'embargo sur la livraison d'armes à la Somalie et prévenir l'entrée d'éléments étrangers en Somalie. Pour que la Somalie cesse d'être

un facteur d'instabilité pour la corne de l'Afrique, tous les acteurs régionaux doivent contribuer à régler les problèmes et non les aggraver.

D'autre part, tout en évaluant les diverses possibilités pour mettre en place un cadre pragmatique et concret afin de continuer d'aider la Somalie, la Turquie estime que la solution la plus efficace consiste à adopter une approche orientée vers les résultats qui tienne compte des expériences passées dans ce pays et cette région.

La Turquie continuera d'apporter son plein appui au Gouvernement fédéral de transition, seule autorité légitime en Somalie. Nous avons récemment contribué au Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie, et nous sommes disposés à former des contingents de l'AMISOM en Turquie. Nous sommes également sur le point d'évaluer comment nous pouvons contribuer à former les forces nationales somaliennes.

Par ailleurs, le fléau de la piraterie et des attaques à main armée au large des côtes somaliennes continue de menacer gravement la sécurité maritime internationale, notamment les marins et le commerce international, ainsi que la sécurité et la prospérité des pays de la région. Victime elle aussi de ce fléau, la Turquie déplore et condamne ces actes illégaux et continue de contribuer en mer aux efforts de lutte contre la piraterie, grâce à deux frégates déployées dans la région dans le cadre du Groupe de forces multinationales 151 et du 2e groupe maritime permanent de l'OTAN.

La Turquie appuie également pleinement le travail du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie créé par la résolution 1851 (2008). Cependant, nous reconnaissons tout à fait que nous ne parviendrons à une solution durable au problème que si les efforts de lutte contre la piraterie sont appuyés et complétés par des politiques et des mesures concrètes qui contribueront à l'instauration de l'ordre public et un développement économique durable dans la région.

Il va sans dire que, comme par le passé, nous sommes toujours aussi déterminés à aider la Somalie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Pascoe et la Secrétaire générale adjointe Malcorra pour leurs exposés sur la situation en Somalie.

Cette situation reste toujours aussi volatile. Les récents carnages à Mogadiscio et les attaques persistantes des islamistes radicaux contre l'armée et la police somaliennes et les forces de maintien de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) constituent un nouveau rappel à la réalité concernant la situation non seulement en Somalie, mais dans l'ensemble de la région.

La Russie défend résolument l'idée d'instaurer la paix et la réconciliation nationale en Somalie en se basant sur l'Accord de Djibouti et avec pour objectif de renforcer la stabilité régionale. Nous appuyons les efforts du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et du Gouvernement fédéral de transition. De toute évidence, ce n'est que grâce aux efforts conjugués de toutes les forces politiques constructives de Somalie que l'on parviendra à consolider la société, restaurer l'autorité de l'État et instaurer une paix durable.

Redoubler d'efforts au niveau international et s'efforcer de parvenir à un accord entre Somaliens et, d'autre part fournir une assistance humanitaire, ce sont là des mesures essentielles à ce stade. À cet égard, nous prenons bonne note des mesures concrètes prises par l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne pour renforcer les capacités du Gouvernement somalien, aussi bien dans le domaine de la sécurité que s'agissant de l'autorité fédérale.

L'AMISOM joue un rôle important pour stabiliser la situation dans le pays, renforcer le secteur de la sécurité nationale et faire progresser le processus politique. Le soutien logistique et toute autre assistance fournie par l'ONU à l'AMISOM, conformément à la résolution 1872 (2009), restent importants. Nous saluons la contribution apportée à un règlement en Somalie par l'Ouganda et le Burundi, qui fournissent des contingents à l'AMISOM. Nous demandons à tous les États, en particulier aux États de la région, de suivre des politiques efficaces visant à appuyer le processus de paix en Somalie.

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance que les États respectent pleinement l'embargo sur les armes. Nous préconisons la mise en place rapide d'un régime de sanctions contre les individus et les entités, conformément à la résolution 1844 (2008).

La piraterie au large des côtes somaliennes reste un grave facteur de déstabilisation dans la sous-région. Il existe également un risque de plus en plus grave que cela s'étende à d'autres zones vulnérables de long de la côte africaine. Nous pensons que nous devons continuer d'apporter aux autorités somaliennes une assistance intégrée pour lutter contre ce fléau.

Remédier à la situation en Somalie est indispensable pour mettre fin à ces tendances dangereuses dans la région. Les efforts faits pour fournir des escortes navales aux navires et à détruire les structures qui sous-tendent la piraterie, en particulier l'élément financier, sont tout aussi importants. La Russie participe activement à cet effort collectif.

Des mesures militaires visant à prévenir les attaques des pirates ne suffiront pas à elles seules à obtenir les résultats voulus. Il faut également déployer des efforts préventifs pour traduire les auteurs de ces crimes en justice. La Fédération de Russie estime que cette question est essentielle dans une stratégie de lutte contre la piraterie. Il faut prendre, ici, des mesures aussi bien à court terme qu'à long terme. Nous pensons qu'au-delà d'un renforcement des capacités de justice pénale de l'État et de la sous-région, nous devons envisager la création de mécanismes internationaux pour poursuivre les personnes accusées de piraterie et de vol à main armée en mer.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la situation en Somalie. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe et la Secrétaire générale adjointe Susana Malcorra pour leurs exposés sur les faits les plus récents survenus dans ce pays et pour le travail qu'ils réalisent au sein du Secrétariat. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Représentant permanent de la Somalie et de l'Observateur permanent de l'Union africaine et nous les remercions de participer à la réunion d'aujourd'hui.

La Chine suit de très près la situation grave qui règne en Somalie et dans la corne de l'Afrique. Des problèmes qui se posent depuis longtemps en Somalie ont causé de sérieuses difficultés pour le peuple du ce pays, constituent une grave menace pour la situation dans la région de la corne de l'Afrique, et posent désormais un réel défi à la communauté internationale. Stabiliser la situation en Somalie dès que possible et instaurer la paix et la stabilité dans le pays non seulement répondrait aux attentes du peuple somalien, mais servirait également les intérêts communs de la région de la corne de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble.

Pour remédier à la situation en Somalie, il faut avant tout stabiliser les conditions de sécurité dans le pays. Nous condamnons les récentes attaques armées contre le Gouvernement fédéral de transition et les civils somaliens. Nous demandons à toutes les parties en Somalie d'observer un cessez-le-feu dès que possible sur l'ensemble du territoire national et de chercher un règlement politique à leurs différends. Nous appuyons la mise en place rapide de forces de sécurité robustes en Somalie et demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts à cet égard.

Nous saluons l'importante contribution de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour stabiliser la situation dans des conditions très précaires. Nous demandons à l'ONU de redoubler d'efforts pour mettre en place un soutien logistique à l'AMISOM.

Pour instaurer la paix en Somalie, il faut que tous les partis politiques du pays dégagent un consensus sur la paix. Ce n'est que lorsqu'il y aura une véritable base politique de la paix en Somalie que l'assistance extérieure fournie par la communauté internationale pourra véritablement être efficace. À ce stade, il faut insister sur le fait que toutes les parties en Somalie doivent dégager un consensus sur l'idée qu'il faut de toute urgence régler la question somalienne.

Les pays de la corne de l'Afrique doivent être pleinement conscients qu'ils sont tous dans le même bateau pour ce qui est de la Somalie, que tout le monde y gagnera si la paix est instaurée et que les combats auront des conséquences dévastatrices pour tous. Nous espérons sincèrement que tous les pays de la corne de l'Afrique utiliseront pleinement leur influence et feront tout leur possible pour promouvoir des négociations qui avanceront le processus de paix en Somalie et pour réaliser rapidement des progrès significatifs.

La Chine a toujours affirmé que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, devrait jouer un rôle plus actif dans la question somalienne. Nous demandons à l'Organisation de redoubler d'efforts pour respecter son engagement d'apporter une assistance à la Somalie, au Gouvernement somalien et à l'AMISOM. Le Gouvernement chinois a déjà fourni à l'Ouganda et au Burundi, les deux principaux pays fournissant des contingents à l'AMISOM, une assistance logistique qui s'élève à 5 millions de renminbi pour chacun d'entre eux. En outre, il fournira bientôt à l'Union africaine 400 000 dollars de plus en espèces pour appuyer l'AMISOM.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints Lynn Pascoe et Susana Malcorra pour leurs présentations,

ainsi que notre collègue le Représentant permanent de la Somalie.

Voilà presque deux mois, jour pour jour, les insurgés d'al-Shabaab et d'Hizbul Islam ont refusé la voie du dialogue et lancé une offensive de grande ampleur. Celle-ci était et est encore dirigée contre le Gouvernement fédéral de transition qui bénéficie pourtant du soutien de la communauté internationale, mais aussi contre la dynamique politique positive que le Président Sharif anime en appelant toutes les parties à rejoindre le processus de Djibouti.

Les combats continuent avec, et cela a été rappelé par le Secrétaire général adjoint, leur cortège de violence et de souffrances. Le prix de ces attaques est très élevé, et les victimes sont toujours les mêmes; les femmes les enfants, les personnes vulnérables. Deux cent mille personnes supplémentaires ont dû quitter Mogadiscio, que certaines familles venaient pourtant tout juste de regagner. Ces nouvelles victimes s'ajoutent au demi million de personnes qui survivent dans des abris de fortune et aux plus de trois millions de personnes qui dépendent déjà de l'aide internationale.

Les conditions d'action des travailleurs humanitaires ont encore empiré et il faut rappeler que l'année dernière, plus d'une trentaine d'entre eux a été tuée. Il en est de même des journalistes, qui payent souvent de leur vie l'exercice de leur métier. Le nombre des réfugiés s'accroît dans les pays voisins, notamment au Kenya, où les installations pour les accueillir sont saturées. La France joint sa voix à celle de la communauté internationale pour condamner fermement ces attaques et ces violences.

Nous prenons note, avec la plus grande préoccupation, des rapports qui indiquent que les insurgés bénéficient du renfort de combattants extrémistes étrangers et du soutien de gouvernements étrangers, en particulier de la part de l'Érythrée, pour s'approvisionner en armes, en violation de l'embargo que nous avons institué.

La France a pris bonne note des décisions prises par le Sommet de l'Union africaine, à Syrte. Elle est prête à s'engager dans la voie des sanctions contre tous ceux qui mettent en péril l'Accord de Djibouti. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt à cet égard le rapport que le Conseil de sécurité a demandé au Groupe de contrôle. Et puisque j'ai cité l'Accord de Djibouti, je voudrais souligner le rôle très positif joué par Djibouti dans la crise somalienne, en dépit des difficultés que le pays doit affronter depuis l'attaque militaire conduite contre lui, en juin 2008, par l'Érythrée.

Le Gouvernement fédéral de transition est attaqué, mais il résiste aux attaques dont il est toujours la cible. Il est impératif que la communauté internationale continue à lui apporter son plein soutien politique et renforce son aide technique et matérielle. La formation des forces de sécurité somaliennes est la clef du développement des capacités militaires du pays. C'est la raison pour laquelle la France, comme elle s'y était engagée lors de la conférence de Bruxelles, va commencer à former au cours de ce mois, à Djibouti, 500 personnels somaliens.

Les ministres de l'Union européenne ont lancé par ailleurs, à Bruxelles, une réflexion sur la façon dont l'Union pourrait articuler, avec notre initiative, une éventuelle mission de formation au titre de la politique européenne de sécurité et de défense.

Il faut insister sur le courage des soldats de l'AMISOM, en particulier ceux de l'Ouganda et du Burundi, qui apportent au Gouvernement fédéral de transition un appui décisif. Nous voulons leur rendre hommage alors qu'ils sont régulièrement pris pour cible par les insurgés.

La communauté internationale doit apporter un soutien résolu à la Force africaine. À Syrte, l'Union africaine a décidé de renforcer le nombre de contingents actuellement présents sur le terrain afin d'atteindre l'objectif souhaité par les autorités somaliennes de 8 000 hommes, qu'elles s'étaient fixé. Nous saluons cet engagement et nous nous en réjouissons. La France, qui a contribué à la formation de quatre contingents de l'AMISOM, ainsi que l'Union européenne, qui verse la contribution la plus élevée au budget des Nations Unies, et le premier partenaire financier de l'Union africaine, notamment par l'intermédiaire de la Facilité de paix pour l'Afrique, apporte un soutien déterminé à l'AMISOM. Je soutiens à cet égard l'intervention que le Représentant permanent de la Suède prononcera tout à l'heure, au nom de l'Union européenne.

Les Nations Unies ont aussi, de leur côté, un rôle important à jouer pour faciliter le renforcement de l'AMISOM, et je voudrais remercier M^me^ Malcorra des informations qu'elle nous a communiquées sur le paquet de soutien logistique des Nations Unies. Plus que jamais, il est nécessaire de répondre rapidement et

de manière concrète aux besoins opérationnels les plus urgents de la Force africaine.

Ce qui précède rend les actions de lutte contre la piraterie au large de la Somalie encore plus nécessaires. Depuis les premières opérations de protection des bâtiments du Programme alimentaire mondial, lancées par la France, en novembre 2007, la lutte contre la piraterie a pris une très grande ampleur. L'Union européenne, avec le déploiement d'Atalanta, joue un rôle très actif pour lutter contre la piraterie, protéger les navires vulnérables et sécuriser l'aide internationale de plus en plus importante dont dépendent des millions de Somaliens. L'argent dépensé pour maintenir à flot les forces navales de l'Union européenne permettent l'acheminement de cette aide. Elle ne sert donc pas à rien, et je relève à cet égard que les livraisons alimentaires du PAM ont quadruplé entre 2007 et 2008. Ces efforts doivent se poursuivre.

Hier encore, un navire turc a été pris par des pirates au large de la Somalie. Je voudrais rappeler à cet égard que les forces françaises ont depuis deux ans arrêté plus de 200 pirates, à l'occasion de plus de 80 opérations maritimes. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a prolongé le mandat de l'opération Atalanta d'une année et réfléchit à un ensemble complet de mesures permettant de mieux prendre en compte les différentes dimensions de la lutte contre la piraterie, en mer comme à terre. Je voudrais souligner ici l'importance que revêt, en particulier, le développement des capacités des États de la région afin que ceux-ci puissent juger et emprisonner les pirates arrêtés. L'appui des Nations Unies sera, à cet égard, déterminant.

La gravité de la situation nous amène légitimement à évoquer en priorité dans ce débat des mesures de court terme. C'est nécessaire, tout en gardant à l'esprit les objectifs de plus longue haleine comme la lutte contre l'impunité, car la culture de l'impunité qui règne en Somalie aujourd'hui est un obstacle majeur sur le chemin de la paix; ou également la nécessité, dès que la situation le permettra, de reprendre le chemin du dialogue politique, sans lequel il n'y aura pas de paix durable en Somalie. Je voudrais, à cet égard, saluer le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, et l'assurer du plein soutien de la France.

Pour terminer, je voudrais manifester le soutien de notre délégation au projet de déclaration présidentielle préparé par le Royaume-Uni, que je remercie.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et la Secrétaire générale adjointe Malcorra pour leurs exposés. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Duale pour sa déclaration et accueillir parmi nous l'Observateur permanent de l'Union africaine.

Une fois encore, le Conseil se réunit pour examiner la situation en Somalie. La situation actuelle exige une action de la communauté internationale pour compléter les décisions déjà prises et destinées à venir en aide à un gouvernement qui travaille avec acharnement à la construction d'un État viable en Somalie. Le coût de l'inaction serait l'anarchie imposée par ceux qui n'ont pas d'ordre du jour politique établi et qui sont prêts à mettre en péril la stabilité régionale et à compromettre la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement somalien demande une coopération de toutes les parties de la société somalienne qui sont engagées dans le processus de réconciliation nationale, ainsi que l'appui de la communauté internationale, pour pouvoir devenir un partenaire naturel dans les négociations sans exclusive qui ont lieu dans le cadre du processus de paix de Djibouti. Nous reconnaissons en particulier le travail décisif accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ahmedou Ould Abdallah, qui s'est engagé à faire avancer ce processus politique.

La stratégie élaborée pour surmonter la crise en Somalie doit être menée par les Somaliens eux-mêmes. La maîtrise nationale du processus est dans ce cas précis une nécessité absolue. Le rôle de la communauté internationale est d'appuyer le Gouvernement et de renforcer sa capacité de prouver que la paix a des avantages mais aussi de lui permettre de profiter des espaces sûrs pour jeter les bases d'une reconstruction et d'un développement durables.

Le Costa Rica réaffirme son appui à la stratégie politique du Secrétaire général pour la Somalie, ainsi qu'à l'approche en trois volets qu'il préconise pour permettre au pays de relever les défis qui se dressent devant lui dans le domaine de la sécurité. Nous nous félicitons aujourd'hui de la décision d'avancer dans cette voie, et en particulier de l'annonce que dans un très proche avenir nous pourrions voir l'ONU établir une présence initiale à Mogadiscio. Il convient

désormais de renforcer les institutions de sécurité somaliennes et l'AMISOM, qui sont des éléments déterminants pour parvenir à la stabilité en Somalie.

À cet égard, nous demandons la concrétisation rapide des engagements pris à la conférence des donateurs de Bruxelles et des autres promesses de contribution au fonds d'affectation spéciale de l'ONU. En ce qui concerne les efforts pour garantir la transparence et atteindre les objectifs fixés, nous nous félicitons des informations faisant état de progrès sur le mémorandum d'accord prévu par la résolution 1863 (2009) du Conseil.

Le Costa Rica salue également les contributions des Gouvernements burundais et ougandais à l'AMISOM, et se félicite dans le même temps de la décision récente de l'Union africaine de porter les effectifs des composantes militaire et de police de la Mission au niveau prévu dans son mandat.

Le Costa Rica est préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie. Nous condamnons les attaques contre les populations civiles ainsi que les obstacles au libre accès de l'aide humanitaire. À cet égard, la lutte contre la piraterie a produit des résultats positifs en termes d'accès de l'aide humanitaire, dont nous nous félicitons.

Je voudrais terminer en rappelant à toutes les parties leur obligation de respecter le droit international humanitaire et en soulignant que la lutte contre l'impunité est une question prioritaire pour la paix et la réconciliation en Somalie.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints Pascoe et Malcorra de leurs exposés d'aujourd'hui. Je voudrais aussi ajouter que nous nous félicitons vivement de la participation du Représentant permanent de la Somalie et de l'Observateur permanent de l'Union africaine.

L'Autriche souscrit à la déclaration que le représentant de la Suède prononcera au cours du présent débat au nom de la présidence de l'Union européenne.

L'Autriche appuie pleinement le Gouvernement fédéral de transition. Tout au long du premier semestre de l'année, le processus de paix de Djibouti a enregistré des progrès importants. Toutefois, la situation en matière de sécurité s'est détériorée considérablement depuis. Nous devons axer nos efforts sur la stabilisation de la situation, mais il importe également de continuer de tendre la main aux groupes d'opposition qui ne font pas partie du processus de Djibouti.

L'Accord de Djibouti représente le seul cadre viable et légitime pour parvenir à une paix durable en Somalie. Nous exhortons donc toutes les parties présentes en Somalie à rejoindre ce processus et ses structures et, ce faisant, à contribuer à la stabilisation et au développement du pays. Une renégociation de l'Accord de Djibouti n'est pas envisageable.

L'Autriche condamne les tentatives qui sont faites par des extrémistes en vue de renverser le Gouvernement fédéral de transition. Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles les insurgés bénéficieraient d'un appui étranger. Nous prenons aussi note de la vive inquiétude exprimée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au récent sommet de Syrte concernant la fourniture d'armes aux groupes insurgés en Somalie.

Comme d'autres l'ont déjà dit, nous aurons davantage d'informations sur cette question lorsque le Groupe de contrôle du Comité de sanctions sur la Somalie fera rapport au Conseil de sécurité à la fin du mois. Ce rapport nous donnera une excellente occasion de débattre plus avant de cette question ainsi que de l'action que pourrait entreprendre le Conseil.

Pour ce qui est des observations faites par le Représentant permanent de la Somalie sur la présence de combattants étrangers dans son pays, je voudrais ajouter que des informations fiables sur cette question pourraient également intéresser le Comité du Conseil créé par la résolution 1267 (1999).

Les principales victimes de cette situation sont les civils, y compris les personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les plus vulnérables. Nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de personnes déplacées ces deux derniers mois. Rien qu'à Mogadiscio, plus de 200 000 personnes ont fui, ce qui a porté le nombre des personnes déplacées dans le pays à plus de 1,2 million, ainsi que d'autres orateurs l'ont indiqué. Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire et des droits de l'homme catastrophique dans laquelle elles vivent. Les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires et la torture, telles que pratiquées par le mouvement al-Shabaab, doivent cesser immédiatement.

Nous demandons également à toutes les parties de permettre l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, et de garantir la sécurité du personnel humanitaire en Somalie. Nous condamnons les récentes attaques menées contre des organisations d'aide. Nous rendons hommage aux travailleurs humanitaires, qui continuent de fournir une aide humanitaire vitale dans des conditions très difficiles.

Nous saluons la création du groupe de travail sur la justice et la réconciliation, que nous considérons comme un moyen d'aborder la question de l'impunité pour les violations des droits de l'homme en Somalie. Nous encourageons les parties représentées au sein du groupe de travail à coopérer étroitement pour s'attaquer vigoureusement à ce problème.

Nous remercions sincèrement l'Union africaine ainsi que l'Ouganda et le Burundi, qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), des efforts qu'ils déploient et des risques qu'ils prennent pour améliorer la situation à Mogadiscio et dans ses alentours. L'Autriche appuie également vigoureusement le dispositif d'appui logistique élaboré par l'ONU pour soutenir l'AMISOM. En outre, l'Autriche insiste sur la nécessité d'instaurer une coopération étroite entre l'ONU, l'Union africaine et les donateurs, tels que l'Union européenne, pour répondre aux besoins les plus pressants en Somalie et dans toute la région de la corne de l'Afrique.

En ce qui concerne le fléau de la piraterie, nous estimons qu'il est extrêmement important d'en éliminer les causes profondes et de veiller à ce que des comptes soient rendus. L'opération Atalanta, la mission mise en place par l'Union européenne pour lutter contre la piraterie, est indéniablement la contribution la plus visible et la plus récente de l'Union européenne en Somalie. Bien entendu, ce n'est pas la seule.

La contribution que l'Union européenne fournit sous forme d'aide humanitaire et de programmes de développement est également considérable. Comme tous les autres membres de l'Union européenne, l'Autriche accorde une grande importance à l'appui au secteur de la sécurité somalien et à l'AMISOM, aidant ainsi à l'instauration d'un climat propice à la paix et au développement.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe et M^me^ Malcorra de leurs exposés. Je voudrais aussi me féliciter de la déclaration faite par l'Ambassadeur Duale ce matin. La situation en Somalie exige une action urgente du Conseil de sécurité, et le Japon vous félicite donc, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat fort opportun.

Le Japon est lui aussi vivement préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité en Somalie. Nous condamnons les attaques menées par les groupes rebelles contre le Gouvernement fédéral de transition, qui se sont intensifiées depuis le début du mois de mai. La détérioration de la situation en matière de sécurité s'accompagne d'une aggravation de la situation humanitaire, avec une augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'a indiqué M. Pascoe.

Pour faire face efficacement à la situation en matière de sécurité, nous devons d'urgence nous employer à renforcer, avant toute chose, les institutions de sécurité somaliennes et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les promesses faites par les donateurs à la conférence de Bruxelles doivent être rapidement tenues. Au titre des engagements qu'il a pris, le Japon versera prochainement 9 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour appuyer l'AMISOM.

L'AMISOM joue un rôle indispensable pour aider le Gouvernement fédéral de transition. Nous apprécions vivement contributions faites à ce jour par le Burundi et l'Ouganda en termes de contingents, et nous remercions également les autres pays qui envisagent activement de fournir eux aussi des contingents. Nous saluons la décision de l'Union africaine de proroger le mandat de l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2010.

Le Japon estime qu'il est indispensable de tout mettre en œuvre pour porter le niveau des effectifs de l'AMISOM à 8 000 hommes, ainsi que l'a demandé le Secrétaire général. Pour atteindre cet objectif, il est absolument crucial de rapidement mettre en œuvre le dispositif d'appui logistique de l'ONU. Nous saluons le travail accompli par le Département de l'appui aux missions. Nous soutenons pleinement ces efforts.

L'instabilité en Somalie est due à des facteurs internes et externes et a des répercussions sur la stabilité de toute la région. Il est indispensable de stopper d'urgence l'aide militaire et économique extérieure dont bénéficient les groupes rebelles. Les pays de la région doivent s'unir pour aider le Gouvernement fédéral de transition.

Le Japon suit de près les consultations en cours entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les États membres de l'Union africaine, y compris durant le récent sommet de Syrte, pour le renforcement des mesures d'aide à la Somalie. La communauté internationale doit elle aussi renforcer son appui au Gouvernement fédéral de transition, notamment grâce à des efforts diplomatiques. Nous sommes convaincus qu'il faut examiner avec soin les incidences et l'efficacité de toute décision avant de la prendre. Le Japon est donc prêt à prendre une part active aux débats au sein du Conseil pour déterminer la voie à suivre.

Remédier à la détérioration des conditions de sécurité et les améliorer dans le centre et dans le sud de la Somalie sont de la plus haute importance. Il faut répondre en même temps aux besoins humanitaires et en matière de reconstruction. À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance de verser rapidement les contributions annoncées.

Les mesures prises pour lutter contre la piraterie sont un autre domaine prioritaire qui est étroitement lié aux conditions de sécurité sur terre. Pour trouver des solutions sur le long terme, il faudra restaurer la stabilité et la gouvernance en Somalie. En attendant, la coopération internationale est indispensable pour protéger l'une des plus importantes voies de communication. Le Japon, pour sa part, a envoyé deux destroyers et deux avions de patrouille maritime P-3C dans le golfe d'Aden dans le cadre des mesures de lutte contre la piraterie. Nous avons également promulgué une nouvelle loi sur la criminalisation des actes de piraterie et les mesures à prendre pour lutter contre les actes de piraterie. Nous avons également appuyé les centres ayant des activités relatives à la lutte contre la piraterie dans la région et des programmes de formation et de création d'emplois pour des jeunes susceptibles de devenir des pirates.

Le Japon assumera la présidence de la prochaine réunion plénière du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en septembre au Siège à New York. Nous espérons que les efforts coordonnés de la communauté internationale auront un impact positif sur les conditions de sécurité sur terre. Il importe de fournir au peuple somalien une assistance internationale qui ait un réel impact dans leur vie et de créer les conditions nécessaires pour qu'il puise instaurer la stabilité dans le pays.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres pour remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M^me^ Malcorra, de nous avoir fait le point de la situation politique et en matière de sécurité en Somalie ainsi que des mesures prises pour renforcer ses institutions chargées de la sécurité et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous remercions également le Représentant permanent de la Somalie pour sa déclaration, et souhaitons la bienvenue à l'Observateur permanent de l'Union africaine, dont nous écouterons la déclaration avec intérêt.

La Croatie s'associe à la déclaration que fera plus tard le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne. Qu'il me soit permis de faire quelques observations à titre national.

La Croatie trouve encourageants les progrès réalisés dans le volet politique, en particulier les actions du Gouvernement fédéral de transition, en vue d'un processus politique plus inclusif et d'une véritable réconciliation nationale. Nous saluons cette détermination et sommes convaincus qu'elle mérite l'appui concret et soutenu de la communauté internationale. Nous réaffirmons notre plein appui au Gouvernement fédéral de transition et au Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed. Ces acquis politiques obtenus de haute lutte doivent être préservés et développés. Cela étant dit, nous joignons notre voix aux appels lancés aux parties prenantes somaliennes leur demandant de choisir le dialogue et de participer au processus de paix de Djibouti, qui continue d'être la meilleure option pour parvenir à une paix durable en Somalie.

Nous condamnons fermement toutes les activités menées pour briser l'élan politique actuel, déstabiliser les institutions fédérales de transition et mettre à mal le processus de paix de Djibouti. La rébellion armée des extrémistes demeure donc une source de grave préoccupation. Nous demandons que les hostilités cessent immédiatement et déplorons les pertes civiles occasionnées par les attaques des insurgés qui n'ont fait qu'aggraver une situation humanitaire déjà terrible dans le pays. À cet égard, nous demandons à toutes les parties impliquées dans le conflit de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

La Croatie trouve également extrêmement préoccupantes les informations faisant état d'ingérences étrangères ou extérieures dans les

attaques des insurgés et d'autres actes de violence en Somalie, en particulier les informations portant sur l'appui fourni aux insurgés par des pays voisins, à savoir l'Érythrée, et sur le risque de déstabilisation que posent de telles actions pour l'ensemble de la région.

Nous tenons à rappeler que tous les États Membres de l'ONU ont l'obligation de respecter les résolutions et les décisions du Conseil de sécurité, et nous tenons également à réaffirmer que le Conseil a déjà à sa disposition des instruments lui permettant de s'occuper des fauteurs de troubles participant ou non au processus de paix. À cet égard, nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie.

La Croatie se félicite vivement des efforts inlassables de l'AMISOM, dont les troupes doivent opérer dans des conditions extrêmement difficiles. Tout en réitérant les appels lancés pour que ses capacités soient renforcées, nous félicitons les pays fournisseurs des contingents, en particulier l'Ouganda et le Burundi, et nous espérons que d'autres feront de même en versant les contributions annoncées.

Nous nous félicitons des contributions annoncées à la conférence internationale pour appuyer les institutions somaliennes chargées de la sécurité et l'AMISOM qui s'est tenue à Bruxelles le 23 avril. Nous espérons aujourd'hui que ces promesses ont déjà commencé à être honorées et que cela se poursuivra rapidement. Nous nous félicitons également de tous les autres efforts et toutes les autres initiatives visant à renforcer les capacités du secteur de la sécurité somalien, en particulier parce qu'une force de police et de sécurité responsable et efficace est absolument indispensable pour instaurer la stabilité dans le pays. Cela facilite également la participation de l'ONU et lui permet d'aider la Somalie du mieux qu'elle peut.

Cela étant dit, nous sommes heureux d'apprendre qu'il serait possible d'établir une présence allégée des Nations Unies à Mogadiscio dans un avenir proche, comme l'a affirmé la Secrétaire générale adjointe Malcorra dans son exposé. Nous nous félicitons également des informations relatives à la mise en œuvre du dispositif d'appui par l'ONU.

S'agissant de la piraterie, nous appuyons les efforts qui ont été jusqu'à présent déployés pour s'attaquer au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes, notamment, en particulier mais pas seulement, l'opération Atalanta. Nous sommes conscients qu'il faut poursuivre les efforts pour garantir la sécurité des voies maritimes.

Ma délégation tient tout particulièrement à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, pour ses efforts inlassables et pour sa contribution aux efforts visant à promouvoir le dialogue et la réconciliation en Somalie.

Pour terminer, je souhaite exprimer notre appui au projet de déclaration présidentielle que nous sommes sur le point d'adopter.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais remercier M. Lynn Pascoe et M^me^ Susana Malcorra pour les informations qu'ils ont bien voulu nous fournir. Je salue également la participation à ce débat de notre collègue de la Somalie.

Le Burkina Faso est très préoccupé par la situation prévalant actuellement en Somalie, qui se caractérise par une très forte dégradation de la sécurité, particulièrement à Mogadiscio, du fait des affrontements entre des groupes armés illégaux et les troupes gouvernementales, et ce, malgré les appels au calme et à la retenue lancés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Attribuées aux miliciens du mouvement al-Shabaab aidés par des combattants étrangers, ces attaques ont engendré un nombre important de victimes, surtout au sein de la population civile – des responsables politiques, dont le Ministre de l'intérieur, ayant même été assassinés. L'ampleur des attaques et l'intensité des combats rendent crédibles la thèse de l'implication de forces étrangères appuyant les insurgés en armes, en combattants et en logistique. Toutes choses qui confirment, une fois de plus, que le règlement de la crise somalienne dépendra dans une grande mesure de l'attitude de ses voisins. C'est pourquoi il est absolument indispensable que tous les États de la région, sans exception, respectent scrupuleusement l'embargo sur les armes et s'abstiennent d'apporter un soutien militaire, logistique ou de toute autre nature aux groupes armés illégaux actifs en Somalie.

Devant la gravité des événements, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans son communiqué du 15 juin 2009, a de nouveau exprimé sa vive préoccupation face à la présence accrue d'éléments étrangers à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie, et sollicité en conséquence du

Conseil de sécurité qu'il impose des sanctions contre ceux, individus comme États, qui s'opposent au processus de paix et de réconciliation en Somalie.

Cette recommandation vient d'être entérinée, sous forme de décision, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue du 1er au 3 juillet 2009, dans des termes sans équivoque :

> « lance un appel au Conseil de sécurité, en droite ligne des communiqués du Conseil de paix et de sécurité et de la LIGAD, de prendre les mesures immédiates nécessaires, [...]. pour prévenir l'entrée de combattants étrangers en Somalie, et d'imposer des sanctions contre tous les acteurs étrangers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, en particulier l'Érythrée, qui fournissent des appui aux groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation en Somalie ».

Mon pays, qui ne reconnaît pour légitime que le seul Gouvernement fédéral de transition, est naturellement solidaire d'une telle décision et invite donc le Conseil de sécurité à en tirer toutes les conséquences. C'est le lieu également d'exhorter le comité 751 (1992) du Conseil de sécurité à accélérer ses travaux en collaboration avec le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, pour établir la liste des individus qui s'opposent au processus de paix en Somalie.

Nous sommes obligés de le constater, la paix s'éloigne chaque jour de la Somalie et les solutions apportées jusque là s'apparentent à des expédients. C'est pourquoi, sans minimiser les difficultés que cela soulève, la nécessité de déploiement d'une Opération de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle serait intégrée l'AMISOM, apparaît désormais comme le dernier recours. En attendant, la situation actuelle requiert, me semble-t-il, deux types d'actions : l'octroi d'une aide directe d'urgence à la Somalie pour l'aider à rétablir la sécurité à Mogadiscio et dans le reste du pays, et l'accélération de la mise à disposition du module de soutien des Nations Unies à l'AMISOM.

Nous remercions l'Ouganda et le Burundi pour les efforts méritoires qu'ils ne cessent de déployer, et compte tenu de la gravité de la situation, nous invitons les pays africains qui ont déjà promis des contingents à l'AMISOM, à honorer leur engagement le plus rapidement possible, pour permettre le renforcement de celle-ci.

En ce qui concerne la situation politique, nous redisons notre attachement à la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, qui pour nous est le seul cadre de règlement politique de la crise somalienne. Les efforts déjà réalisés dans le cadre de cet accord sont encourageants et méritent d'être soutenus, afin notamment de ramener toutes les factions armées à adhérer au processus de paix. Le Burkina Faso encourage également les nouvelles autorités somaliennes à maintenir leur politique d'ouverture, pour renforcer la confiance des partenaires.

Quant à la situation des droits de l'homme, elle demeure sans conteste une autre source d'inquiétude, avec la persistance des menaces d'assassinats et d'attentats contre des personnalités somaliennes et la population civile. Les troupes de l'AMISOM, ainsi que les personnels humanitaires, ne sont pas non plus à l'abri des menaces et des attentats. Nous condamnons toute forme de violence à leur encontre et demandons donc au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour garantir leur protection.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général pour aider la Somalie et saluons en particulier l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, qui continue, malgré les énormes difficultés, à faire preuve d'une détermination et d'un engagement sans faille pour la paix en Somalie.

Nous ne doutons pas de l'avènement d'une Somalie stable et prospère, à la triple condition toutefois d'un appui soutenu de la communauté internationale, d'un engagement continu de tous les acteurs somaliens, et d'un accompagnement des États de la région.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présenté par la délégation du Royaume-Uni.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je voudrais remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et Mme Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, pour leurs exposés lucides. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Somalie pour sa déclaration. Ma délégation se félicite également de la participation à cette séance de l'Observateur permanent de l'Union africaine.

Ayant pris connaissance de la gravité et de la complexité de la situation actuelle en Somalie, ma

délégation demeure profondément préoccupée par la violence qui fait rage à Mogadiscio et dans ses environs, comme le montrent les attaques de plus en plus fréquentes perpétrées par les insurgés, notamment al-Shabaab et Hizb al-Aslam, contre le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces attaques à main armée ont fait de nombreuses victimes et de nombreux blessés parmi les agents du maintien de la paix et la population civile. Nous sommes également extrêmement préoccupés de la situation humanitaire alarmante, avec plus d'un million de personnes déplacées et plus de trois millions au bord de la famine.

Étant donné les souffrances infligées à la population civile et la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays, il est de toute évidence urgent de mettre en place un appui international immédiat et ferme aux efforts du Gouvernement fédéral de transition pour repousser l'assaut des forces extrémistes, qui tentent de détruire le processus de paix de Djibouti et de miner les efforts visant à apporter la paix et la stabilité en Somalie dans le cadre d'une réconciliation politique. Les États Membres de l'ONU doivent honorer les promesses qu'ils ont faites à Bruxelles, au mois d'avril, pour fournir au Gouvernement fédéral de transition l'aide adéquate, en particulier les fonds et l'aide dont a désespérément besoin la Somalie pour reconstruire ses institutions de sécurité et former ses forces de sécurité.

Le Viet Nam appuie l'appel lancé par le Gouvernement fédéral de transition à la mobilisation de contingents supplémentaires de l'AMISOM pour lui permettre de faire face aux attaques des insurgés. Nous félicitons les Gouvernements ougandais et burundais pour la contribution qu'ils ont apportée à la sauvegarde de la sécurité à Mogadiscio. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par les Gouvernements sierra-léonais, nigérian, ghanéen et d'autres pays de l'Union africaine de fournir des contingents à l'AMISOM. Nous espérons que ces précieux engagements seront honorés de manière opportune et fructueuse.

Le Conseil de sécurité a pour sa part décidé d'apporter une aide logistique à l'AMISOM. Nous trouvons encourageant que la Cinquième Commission ait, le 25 juin, approuvé cette décision pour un montant de plus de 138 millions de dollars. La défense de l'intérêt commun et les efforts concertés déployés par le Conseil de sécurité pour améliorer la situation actuelle en Somalie nous donnent des raisons d'espérer.

Une détérioration plus importante de la situation en Somalie, avec des combattants d'al-Shabaab et des combattants liés à Al-Qaida qui contrôlent la plupart des régions du sud et du centre du pays, aurait des répercussions au niveau régional et pourrait provoquer une escalade du conflit. Plus dangereux encore, la région courrait le risque de devenir un asile sûr pour les terroristes internationaux. Nous devons œuvrer de concert pour éviter qu'un tel danger ne se propage, mettre fin au fléau de la violence et faire progresser la paix et la stabilité.

Si nous voulons réussir dans cette entreprise, il convient d'instaurer une coopération plus étroite et un partenariat plus efficace entre le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour relever les défis auxquels est confrontée la Somalie et réaliser une paix et une sécurité durables dans la région. L'ONU doit continuer à être un partenaire majeur dans cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je voudrais remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M^me^ Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, des exposés qu'ils ont présentés ce matin. Je remercie également le Représentant permanent de la Somalie, M. Elmi Ahmed Duale, de sa déclaration. Je me félicite que l'Observateur permanent de l'Union africaine et le Représentant permanent de la Suède, au nom de la présidence de l'Union européenne, participent au présent débat.

Le Conseil de sécurité a consacré beaucoup de temps à débattre de la situation en Somalie. Rien qu'au cours des six derniers mois, le Conseil a adopté deux résolutions, les résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009), une déclaration présidentielle, publiée sous la cote S/PRST/2009/15, et fait quatre déclarations à la presse. Malgré l'attention prêtée à la situation en Somalie, le conflit dans ce pays continue de détruire des vies et d'avoir un impact négatif sur toute la région. La situation continue également de perturber le commerce international, du fait de la piraterie, et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le processus de paix de Djibouti constitue la meilleure chance de parvenir à une paix durable en Somalie. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour faire avancer le processus politique dans le pays. Dans le même temps, nous sommes préoccupés de constater qu'en dépit des efforts de réconciliation du gouvernement du Président Ahmed, certains éléments, à l'intérieur et hors de la Somalie, demeurent déterminés à suivre la voie de la violence. L'Ouganda condamne les attaques menées contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par des groupes d'opposition violents et des éléments étrangers dans le but de compromettre le processus politique et les efforts de réconciliation.

L'Ouganda se félicite de l'appui fourni pour atténuer la gravité de la situation humanitaire dans le pays et du soutien dont le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM ont bénéficié. Nous demandons à l'ONU et aux autres partenaires d'accélérer la fourniture de l'appui dont a besoin l'AMISOM pour s'acquitter efficacement de son mandat. Nous demandons également aux États membres de l'Union africaine de fournir les contingents requis pour permettre à l'AMISOM de disposer des 8 000 soldats qui ont été autorisés. Comme le prévoit la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, la présence de l'AMISOM en Somalie est une mesure transitoire vers le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devrait donc poursuivre les préparatifs nécessaires à un éventuel transfert de l'AMISOM à l'ONU.

L'Assemblée de l'Union africaine, réunie à Syrte, en Libye, il y a quelques jours, a demandé au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures pour faire face à la gravité de la situation en Somalie. L'Ouganda prie le Conseil de sécurité de réagir en conséquence.

Enfin nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que l'Ouganda appuie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Lila Ratsifandrihamanana, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^me^ Ratsifandrihamanana : Réjouis de vous voir présider ce Conseil, Monsieur le Président, nous vous exprimons avant tout notre pleine reconnaissance pour l'initiative de ce débat sur la Somalie. Je remercie par ailleurs M. Lynn Pascoe et M^me^ Susana Malcorra pour leurs communications très fournies et de haute qualité. Je voudrais aussi rendre hommage aux actions qui ont été entreprises par leurs départements et aux efforts consentis au regard de la Somalie.

De retour du Sommet de l'Union africaine qui vient de clore ses travaux à Syrte, en Libye, le 3 juillet 2009, je me fais le nécessaire devoir de faire part au Conseil des actions récemment entreprises par l'Union africaine concernant la Somalie, ainsi que de la décision adoptée en conséquence par les chefs d'État et de gouvernement africains.

Je voudrais aussi saluer la présentation qui a été faite par le Représentant permanent de la Somalie et à travers lui faire part de nos appréciations des progrès significatifs entrepris par le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et son gouvernement. Je mettrai l'accent sur la reconstruction des institutions étatiques, le rétablissement des mécanismes de collecte de recettes, la réorganisation des forces de sécurité, le renforcement des capacités, ainsi que les efforts de ralliement des chefs de clans et dignitaires religieux au processus de paix.

Cependant, comme nous en avons conscience, l'intensification des attaques par les insurgés depuis début mai a, malheureusement, entravé et compromis ces importantes réalisations. Les affrontements ont entraîné de lourdes pertes civiles et les personnes déplacées sont estimées à plus de 200 000, comme vient de le préciser le Secrétaire général adjoint Pascoe. Bien entendu, comme tous les membres du Conseil de sécurité l'ont précisé, la situation demeure très fragile.

Néanmoins grâce à la poursuite du soutien manifesté par la communauté internationale à l'égard du Gouvernement et du peuple somaliens, le processus de paix de Djibouti est maintenu. Les membres se souviendront sans doute qu'en appui aux recommandations du Conseil des Ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a, depuis le 22 mai 2009, demandé au Conseil de sécurité de l'ONU l'imposition de sanctions à l'encontre de tous les éléments étrangers fournissant un appui aux groupes armés, auteurs des activités de

déstabilisation de la Somalie. Cette requête a été soutenue par le Groupe de contact international et une fois de plus réitérée par le Sommet de Syrte.

Concernant la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'actuelle force militaire basée à Mogadiscio compte 4 274 soldats, comme l'a bien précisé M^me^ Malcorra, formant trois bataillons fournis par l'Ouganda et deux par le Burundi. Ainsi l'AMISOM est encore à court de quatre bataillons sur les neuf requis, plus les composantes maritimes et aériennes. La force actuelle de la police de l'AMISOM comprend une équipe de six officiers de police et de 89 formateurs, des conseillers et du personnel d'encadrement qui sont prévus pour le déploiement à Mogadiscio au cours des prochaines semaines pour commencer la tâche cruciale de la formation des 10 000 hommes de toutes les forces de police de la Somalie, conformément à l'Accord de Djibouti.

Dans ses efforts de constitution des forces, la Commission de l'Union africaine a fait appel aux États membres et aux partenaires pour assurer le déploiement rapide d'un bataillon de Sierra Leone et d'un autre du Malawi. Des mesures sont aussi en cours pour le déploiement du troisième bataillon burundais, ainsi que pour le commencement de la délocalisation de la direction de la mission civile de l'AMISOM de Nairobi à Mogadiscio.

Nous savons assurément gré à l'ONU de la mise à disposition d'un fonds d'affectation spéciale, dont la première phase approuvée par l'Assemblée générale s'élève à 71,6 millions de dollars. Le mémorandum d'accord qui définit les modalités de la mise en œuvre du module d'appui est en cours de finalisation au niveau du Secrétariat de l'ONU et de l'Union africaine. Cependant, au-delà de ce fonds d'affectation spéciale, au-delà aussi de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique fournie par l'Union européenne et mise à la disposition de l'Union africaine, au-delà de ces efforts très appréciables, nous estimons que l'AMISOM, qui est une mission dûment autorisée par le Conseil de sécurité, mérite un financement pérenne au titre des contributions ordinaires des États Membres de l'ONU.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Dans sa décision adoptée à la 13^e^ session qui vient juste de se terminer, la Conférence de l'Union africaine s'est félicitée des progrès importants réalisés dans le cadre du processus politique en Somalie et a demandé à toutes les parties prenantes de s'engager dans le dialogue et de participer au processus de paix. La Conférence a fermement condamné les attaques récentes contre le Gouvernement fédéral de transition somalien et la population civile par des groupes armés et des éléments étrangers déterminés à remettre en cause le processus de réconciliation et la stabilité régionale, et a demandé qu'ils mettent fin à ces attaques qui équivalent à des tentatives de changement inconstitutionnel de gouvernement.

La Conférence de l'Union africaine a également exprimé son appui au Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime en Somalie et a demandé aux pays de la région, aux autres États membres de l'Union africaine et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter tout l'appui nécessaire au Gouvernement fédéral de transition pour lui permettre de faire face à la situation.

La Conférence de l'Union africaine a lancé un appel à ses États membres pour qu'ils fournissent le personnel militaire et de police nécessaire pour permettre à l'AMISOM de porter ses effectifs au niveau prescrit. Elle a rendu hommage aux pays fournisseurs de contingents, à savoir le Burundi et l'Ouganda, et a remercié tous les États membres et les partenaires qui apportent leur appui à l'AMISOM.

La Conférence a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre immédiatement des mesures, notamment d'imposer une zone d'exclusion aérienne – comme cela a déjà été signalé par certains membres du Conseil – et un blocus sur les ports maritimes pour empêcher l'entrée en Somalie d'éléments étrangers, de vols et de cargaisons transportant des armes et des munitions à destination des groupes armés en Somalie. Elle a également demandé au Conseil d'imposer des sanctions contre tous les acteurs étrangers, en particulier l'Érythrée, qui fournissent un appui aux groupes armés cherchant à déstabiliser la Somalie et menant des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM. Je tiens également à insister sur le fait que le Conseil de sécurité doit agir rapidement en conséquence.

Par ailleurs, comme la Représentante permanente des États-Unis a abordé la question des rançons demandées par les terroristes, je suis heureuse d'informer le Conseil que la Conférence de l'Union africaine a pris l'importante décision de s'opposer au paiement des rançons aux groupes terroristes. Dans cette décision, la Conférence de l'Union africaine a demandé au Conseil d'adopter une résolution stricte contre le paiement de rançons afin de consolider les

dispositions des résolutions 1373 (2001) et 1267 (1999).

Comme l'AMISOM ne peut pas tout faire, je tiens ici à renouveler notre appel pour que l'ONU prenne la relève de l'AMISOM, conformément à la volonté expresse des Somaliens exprimée dans l'Accord de Djibouti, afin de mettre fin rapidement aux hostilités en cours. Nous avons tous le devoir de mettre un terme à cette tragédie en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, se rallient à la présente déclaration.

Le principal défi auquel doivent faire face le Gouvernement somalien et la communauté internationale est de maintenir la dynamique politique qui s'est engagée il y a quelques mois. Cette dynamique est mise à mal par des insurgés extrémistes qui cherchent délibérément à remettre en cause un règlement politique en s'attaquant aux institutions fédérales de transition et au processus de paix de Djibouti. L'Union européenne condamne fermement les assassinats récents du Ministre de la sécurité nationale, du chef de la police à Mogadiscio et d'un membre du Parlement et les attaques contre des civils dans le sud et le centre de la Somalie.

L'Union européenne demande la cessation immédiate des hostilités afin d'éviter de nouvelles pertes civiles et déplore les conséquences humanitaires des attaques récentes. Environ 200 000 personnes ont été obligées de fuir Mogadiscio au cours des dernières semaines, s'ajoutant ainsi au million de personnes qui avaient déjà été déplacées. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme et à protéger la population civile.

L'Union européenne salue les efforts déployés par l'Union africaine pour appeler d'urgence l'attention de la communauté internationale sur la situation en Somalie et pour réfléchir à divers moyens d'inverser les tendances des derniers mois. Nous prenons bonne note du message de l'Union africaine à Syrte à cet égard. L'Union européenne prie instamment tous les États de respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

La stabilisation des conditions de sécurité est indispensable à la consolidation des institutions publiques, à la fourniture de l'assistance humanitaire et à un retour sur la voie du développement et de la réconciliation politique. Une fois que les conditions de sécurité se seront améliorées à Mogadiscio et au-delà, le Gouvernement fédéral de transition devra poursuivre ses efforts visant à mener à bonne fin la Charte fédérale de transition de la République somalienne. Nous exprimons notre appui au Gouvernement fédéral de transition sous la direction du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et saluons ses efforts pour consolider le processus politique au moyen d'un dialogue large et inclusif.

L'Union européenne remercie l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour leurs efforts visant à stabiliser la situation à Mogadiscio. Les capacités de l'AMISOM doivent être renforcées. À ce jour, l'Union européenne a versé un total de 40 millions d'euros, en plus des contributions bilatérales de ses États membres. Nous sommes en train d'examiner la possibilité d'apporter un appui supplémentaire.

La conférence internationale sur la sécurité en Somalie, tenue à Bruxelles les 22 et 23 avril, a appuyé unanimement l'AMISOM et les efforts du Gouvernement fédéral de transition pour mettre sur pied des capacités nationales inclusives et responsables dans le secteur de la sécurité. Les annonces de contributions importantes faites par l'Union européenne à la conférence de Bruxelles montrent bien l'importance que nous attachons à cette entreprise.

Il est maintenant urgent d'en assurer le suivi. Les contributions annoncées par la communauté internationale doivent être versées rapidement. Le secteur de la sécurité doit s'engager à respecter l'état de droit, les droits de l'homme et le principe de la bonne gouvernance.

Renforcer les capacités des forces de police et de sécurité somaliennes est indispensable à la stabilité de la Somalie et aux efforts de consolidation de l'État en tant que tels. La formation de ces forces est également un élément essentiel. L'Union européenne étudie actuellement la possibilité de fournir une assistance à

cette fin, en plus de diverses initiatives et activités bilatérales.

Nous rappelons également nos contributions à la lutte que mène la communauté internationale contre la piraterie au large des côtes somaliennes grâce à l'opération Atalanta. Il importe également de prendre des mesures légales pour prévenir l'impunité des pirates en Somalie et dans d'autres endroits de la région.

Le processus de Djibouti reste notre meilleur espoir de réaliser la paix en Somalie. Il est maintenant urgent de redoubler d'efforts afin d'éviter que le processus ne se délite. Nous demandons instamment à toutes les parties en Somalie de s'associer à ces efforts. Nous réaffirmons également notre appui au Groupe de contact international, sous la direction du Représentant spécial Ahmedou Ould Abdallah.

Nous devons, parallèlement à notre lutte contre la crise actuelle, chercher à améliorer la coordination internationale et élaborer une stratégie plus complète de long terme pour appuyer la Somalie. Une telle approche doit allier la sécurité et le développement dans le cadre d'une stratégie cohérente de consolidation de l'État. Elle doit être fondée sur la prise en mains par les Somaliens et tenir compte des besoins de l'ensemble du territoire somalien.

L'Union européenne étudiera de son côté des possibilités de renforcer son engagement – par la formation, le renforcement des capacités et la coopération régionale – en vue de la réunion ministérielle de l'UE prévue ce mois-ci. L'Union européenne se tient prête à continuer d'appuyer la Somalie et son peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réitère ses précédentes résolutions et les déclarations de son président concernant la Somalie, en particulier sa résolution 1872 (2009) dans laquelle il réaffirmait que l'Accord de paix de Djibouti constituait la base d'un règlement du conflit en Somalie.
>
> Le Conseil réitère son appui au processus de paix de Djibouti exposé dans la Charte fédérale de transition, qui fournit un cadre pour un règlement politique durable de la situation en Somalie. Le Conseil réaffirme son appui au Gouvernement fédéral de transition, dans lequel il voit l'autorité légitime de la Somalie en vertu de la Charte fédérale de transition et prend note de la déclaration de l'état d'urgence le 22 juin résultant de la récente reprise des combats dirigée par al-Shabaab et d'autres groupes d'opposition violents, qui constitue une tentative de renversement de l'autorité légitime par la force. Le Conseil réitère également son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, qui s'emploie à faire progresser le processus politique en Somalie.
>
> Le Conseil condamne les attaques perpétrées récemment contre le Gouvernement fédéral de transition et la population civile par des groupes armés et des combattants étrangers, qui compromettent la paix et la stabilité en Somalie. Il exige à nouveau des groupes d'opposition, comme il l'a fait le 15 mai 2009, qu'ils mettent immédiatement fin à leur offensive, déposent les armes, renoncent à la violence et participent aux efforts de réconciliation. Il condamne l'afflux de combattants étrangers en Somalie.
>
> Le Conseil déplore les pertes en vies humaines en Somalie et la détérioration de la situation humanitaire, qui a provoqué un gonflement de la population de réfugiés et de déplacés, menaçant la stabilité de la région. Le Conseil appelle toutes les parties à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire, en particulier à respecter la sécurité des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel de l'AMISOM.
>
> Le Conseil réaffirme que la sécurité en Somalie dépend, à terme, de la mise en place effective, par le Gouvernement fédéral de transition, de la Force de sécurité nationale et de la Force de police somalienne, dans le cadre de l'Accord de Djibouti et conformément à une stratégie de sécurité nationale, et demande instamment à la communauté internationale de soutenir les institutions de sécurité somaliennes, notamment en leur assurant formation et matériel.
>
> Le Conseil félicite l'AMISOM du concours qu'elle apporte à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie, exprime à nouveau sa reconnaissance aux Gouvernements

du Burundi et de l'Ouganda, pays fournisseurs de contingents, pour leur contribution et condamne toute hostilité envers la Mission. Dans ce contexte, le Conseil se félicite que l'Union africaine ait décidé le 3 juillet à Syrte de renforcer l'AMISOM pour faire en sorte de porter ses effectifs au niveau prescrit, et qu'elle ait demandé à ses États membres de fournir le personnel militaire et de police nécessaire.

Le Conseil prend acte du communiqué du Sommet de Syrte de l'Union africaine demandant au Conseil d'imposer des sanctions à ceux, dont l'Érythrée, qui fournissent un appui aux groupes armés cherchant à remettre en cause la paix et la réconciliation en Somalie ainsi que la stabilité de la région. Vivement préoccupé par ces agissements, le Conseil étudiera sans tarder les mesures à prendre contre quiconque compromet le processus de paix de Djibouti, en se basant sur tous les éléments disponibles, y compris ceux qui seront communiqués au Groupe de contrôle sur la Somalie et au Comité créé par sa résolution 751 (1992) concernant la Somalie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/19.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.